



Mairie de Megève
1, place de l'Eglise
BP 23
74120 MEGEVE
Tél : 04 50 93 29 29

**Rapport d'Orientations Budgétaires
Budget 2023**

Table des matières

I.	Eléments de contexte	4
A.	Tendances de la loi de finances pour 2023	4
B.	Le contexte économique de la commune	5
1.	Les objectifs généraux du mandat	5
2.	Objectifs budgétaires 2023	5
II.	Compte administratif 2022 anticipé.....	5
A.	Propos liminaires.....	5
B.	Section de fonctionnement.....	5
1.	Recettes réelles de fonctionnement	5
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	7
3.	CAF brute et CAF nette.....	11
C.	Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement	12
1.	Les recettes d'investissement	12
2.	Les dépenses d'investissement	13
III.	Etat de la dette	15
A.	Préambule	15
B.	Rappel sur la stratégie d'endettement retenue pour l'exercice 2022	15
C.	Dette propre.....	15
1.	Bilan annuel.....	15
2.	Taux	16
3.	Coût	16
4.	Echéancier	17
5.	Extinction.....	17
6.	Durée de vie	18
D.	La capacité de désendettement	19
E.	La dette garantie	20
1.	Propos liminaires.....	20
2.	Bénéficiaires	20
3.	Bilan annuel.....	20
4.	Taux	21
5.	Echéancier	21
6.	Extinction.....	21
IV.	Principaux éléments de stratégie financière 2023	22
A.	Section de fonctionnement.....	22
1.	Les recettes réelles de fonctionnement.....	22
2.	Les dépenses réelles de fonctionnement.....	22
B.	Section d'investissement.....	22

1.	Les recettes d'investissement	22
2.	Les dépenses d'investissement	23
V.	Budgets annexes.....	25
A.	Principes généraux et articulation des budgets	25
B.	Budget annexe « Eau »	25
1.	Compte administratif 2022 anticipé.....	25
2.	Etat de la dette	26
3.	Orientations budgétaires pour 2023	27
C.	Budget annexe « Assainissement »	29
1.	Compte administratif 2022 anticipé.....	29
2.	Etat de la dette	30
3.	Orientations budgétaires pour 2023	31
D.	Budget annexe « Parcs de stationnement »	32
1.	Compte administratif 2021 anticipé.....	32
2.	Etat de la dette	33
3.	Orientations budgétaires pour 2023	34
E.	Budget annexe « Tourisme »	35
1.	Contexte national	35
2.	Compte administratif 2022 anticipé.....	35
3.	Etat de la dette	36
4.	Orientations budgétaires pour 2023	36
F.	Budget annexe « PALAIS »	38
1.	Compte administratif 2022 anticipé.....	38
2.	Etat de la dette	39
3.	Orientations budgétaires pour 2023	40

Le conseil municipal est associé, depuis la loi Administration territoriale de la République du 6 février 1992, à la préparation budgétaire, par l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires qui se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Le législateur a souhaité renforcer et enrichir ce débat, par les dispositions de l'article 107 de la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi Notre) du 7 août 2015, précisées par le décret n°2016-841 du 14 juin 2016.

Ces textes prévoient que le débat s'appuie désormais sur un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui doit contenir les orientations budgétaires portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement, les engagements pluriannuels, des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette et des informations relatives au personnel. Le débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Megève s'astreint à ce formalisme au regard du volume financier de ses budgets.

Une délibération spécifique prend acte de la tenue de ce débat et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. Le présent rapport a été élaboré afin de servir de base aux échanges du conseil municipal.

Il détaille les principaux éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le projet de budget 2023 (I), puis une synthèse de la situation de la commune issue du compte administratif provisoire pour 2022 (II), les éléments relatifs à l'endettement de la commune (III), les principaux éléments de stratégie financière 2023 (IV) et enfin les budgets annexes (V).

I. Eléments de contexte

A. Tendances de la loi de finances pour 2023

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2023 a fait l'objet de dix recours à l'article 49.3 de la Constitution. Cet article conduit l'exécutif à engager sa responsabilité sur un texte afin de permettre son adoption sans vote. La particularité des débats parlementaires sur le PLF2023 n'a permis d'avoir une vision précise du texte que mi-décembre.

En ce qui concerne les collectivités territoriales, nous retiendrons la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) en deux ans, la création d'un dispositif de compensation des dépenses énergétiques (bouclier tarifaire), sous réserve de répondre à certaines caractéristiques (baisse de l'épargne brute de plus de 15% et potentiel fiscal ou financier inférieur au double de la moyenne du même groupe démographique) et d'un amortisseur électricité qui prendra effet dès que la collectivité payera plus de 180€ le MWh. Le périmètre d'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est étendu, le taux de la taxe sur les logements vacants est réévalué et le report de deux ans du calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation, qui servent d'assiette aux impôts directs locaux, est rétabli. Il est également prévu une augmentation de la DGF. Sur les modalités de financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale, l'Etat se désengage progressivement avec pour objectif d'*"éteindre progressivement, d'ici fin 2025 au plus tard, la contribution complémentaire de l'Etat et de France compétences"*.

A noter la suppression dans la version finale du PLF2023 de l'article prévoyant des sanctions pour les collectivités qui ne respecteraient pas une trajectoire de dépenses de fonctionnement inférieure à l'inflation.

Enfin, est actuellement débattu le projet de loi de programmation des finances publiques pour 2023-2027. La trajectoire présentée vise à concilier les engagements de réduction du déficit public, la dépense publique et les prélèvements obligatoires, avec le financement des priorités et notamment la réalisation d'investissements indispensables pour assurer les transitions écologique et numérique, soutenir la compétitivité des entreprises et atteindre le plein emploi. Le texte prévoit un retour sous les 3 % de déficit public à l'horizon 2027, ainsi que la réduction progressive du ratio de dette publique rapportée au PIB, pour atteindre 110,9 % en 2027.

B. Le contexte économique de la commune

1. Les objectifs généraux du mandat

L'équipe municipale élue en 2020 a déterminé des objectifs généraux tournés vers la population permanente et touristique et d'amélioration des services publics. On retiendra notamment :

- Gestion et prévision budgétaire : poursuivre la diminution et la rationalisation des charges de fonctionnement, l'optimisation des recettes (ex : subventions), la programmation et l'exécution des dépenses d'investissement,
- Services offerts à la population locale, continuer à mettre le citoyen au cœur du service public : qualité de vie, services offerts à la population : des offres d'accueil de l'enfant à séniors, politiques tarifaires, rénovation de la maison de retraite, guichet unique ...
- Gestion patrimoniale : programme de rénovation du patrimoine (voirie, bâti, patrimoine historique) associée aux logiques d'accessibilité et d'économie d'énergie, soutien à la rénovation du parc privé ancien, révision du PLU,
- Service offert aux usagers : poursuivre la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti ainsi que les infrastructures, poursuivre la rénovation du Palais et le développement d'une logique plus commerciale.
- Gestion dynamique des RH : poursuivre l'analyse des postes et des missions afin de concilier RH et logique de rationalisation et continuer à améliorer le service offert aux agents,
- Maintenir le rayonnement et l'attractivité de la commune : perpétuer la mise en œuvre d'une offre territoriale 4 saisons sur le plan économique, touristique, culturel et sportif, mise en avant des savoir-faire locaux, des arts culinaires et création d'un label Megève.

2. Objectifs budgétaires 2023

L'augmentation des coûts de l'énergie (électricité et gaz) et l'inflation ont un impact fort sur les budgets de la commune. Afin de ne pas impacter la réalisation des projets d'investissement, dans un contexte de forte augmentation des taux des emprunts, la commune privilégie la mobilisation de la capacité d'autofinancement et des excédents antérieurs par rapport au recours au financement bancaire.

Dans ce contexte contraignant, les services ont été invités à poursuivre leur participation à l'effort constant de maîtrise des dépenses et d'optimisation des recettes, afin d'aborder sereinement le prochain exercice.

Enfin, la commune s'est engagée dans un changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets principal et annexe le Palais. Le référentiel M57 détaillé est mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2023.

II. Compte administratif 2022 anticipé

A. Propos liminaires

Un retour sur les principaux éléments des précédents comptes administratifs et en particulier sur ceux du compte administratif 2021 est proposé aux fins d'analyser la situation financière de la commune telle qu'elle se présentait au terme de ce dernier exercice et de mettre en perspective les premières tendances observées sur les résultats prévisionnels du compte administratif 2022.

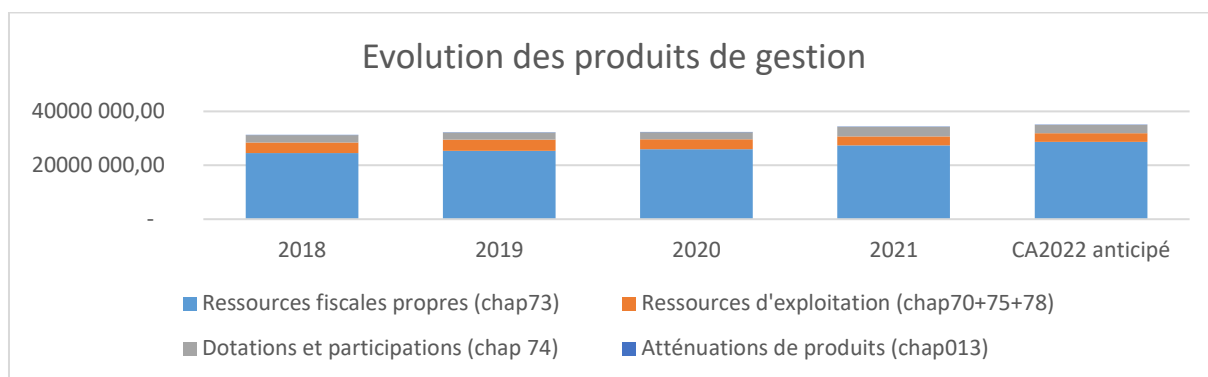
Il est précisé que les données graphiques sont des données brutes, non retraitées de divers éléments exceptionnels pouvant constituer des biais à la compréhension des évolutions. Ceux-ci sont rappelés, pour les plus importants d'entre eux, dans les développements ci-dessous.

Les anticipations, à la date de rédaction de ce document, de réalisation des crédits 2022 s'établissent de la manière suivante.

B. Section de fonctionnement

1. Recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient atteindre 35,1M€ au 31 décembre 2022. Ce qui conduit à une hausse des recettes par rapport au compte administratif 2021. Cette évolution est le résultat des éléments constatés sur les grands postes de recettes détaillés ci-dessous. La bonne tenue des ressources fiscales liée au contexte inflationniste et à la dynamique des bases.



Selon le détail ci-dessous :

En €	2018	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Ressources fiscales propres (chap 73)	24 485 824,91	25 368 004,99	26 005 682,27	27 396 507,87	28 714 603,30
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	3 998 825,29	4 209 522,90	3 663 768,37	3 290 541,16	3 133 837,28
= Produits "flexibles" (a)	28 484 650,20	29 577 527,89	29 669 450,64	30 687 049,03	31 848 440,58
Atténuations de charges (chap013)	86 281,80	82 805,92	123 372,78	76 582,91	107 464,07
Dotations et participations (chap 74)	2 670 655,99	2 608 381,08	2 531 035,40	3 610 658,22	3 171 876,37
= Produits "rigides" (b)	2 756 937,79	2 691 187,00	2 654 408,18	3 687 241,13	3 279 340,44
= Produits de gestion (a+b=A)	31 241 587,99	32 268 714,89	32 323 858,82	34 374 290,16	35 127 781,02

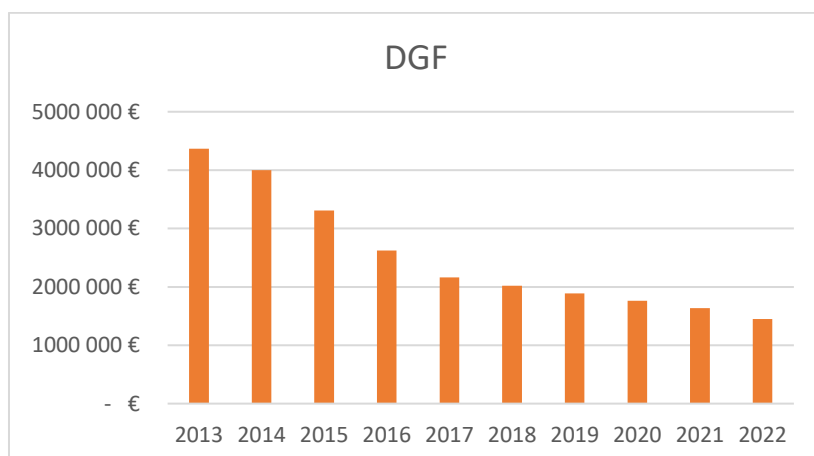
a) DGF (Chap74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) recule progressivement depuis plusieurs années. L'année 2022 a connu une nouvelle évolution à la baisse des dotations de l'Etat.

La commune a ainsi perdu plus de 2,9 M€ sur sa DGF en valeur entre 2013 (4,36M€) et 2022 (1,45M€) et un total de plus de 18,4M€ sur la période 2013/2022.

Comme en 2021, il était prévu que la DGF ne devait pas baisser davantage en 2022. Toutefois, le gouvernement a décidé d'accentuer l'effort de solidarité en faveur des territoires plus fragiles. La DGF a donc organisé la solidarité entre collectivités et des ajustements individuels ont été opérés conduisant à une nouvelle diminution de la DGF par rapport à 2021. Elle s'est établie à 1 447 662 € contre 1 636 162 € en 2020 (- 188 500 € / - 11,52 %).

La relative stabilité de l'enveloppe DGF dans le budget national conduit à une baisse des ressources des communes. En effet, l'inflation et l'évolution de la population ne sont pas prises en compte dans l'évaluation annuelle.



b) Ressources fiscales

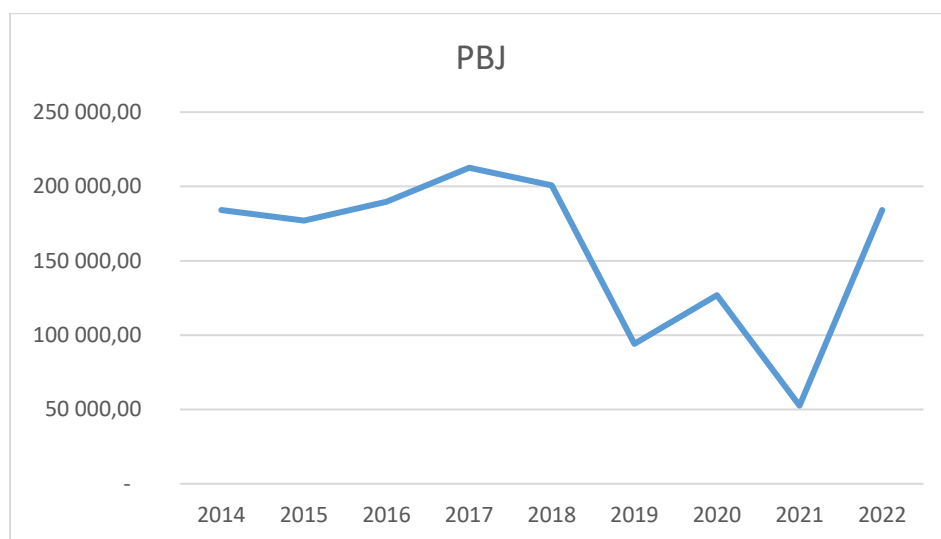
Le produit des ressources fiscales est attendu à hauteur de 28,7M€, à rapporter à un compte administratif 2021 de 27,4M€.

La commune bénéficie des augmentations des bases fiscales déterminées par les services fiscaux avant application des taux communaux, qui sont quant à eux maintenus. A noter que la dynamique des bases fiscales

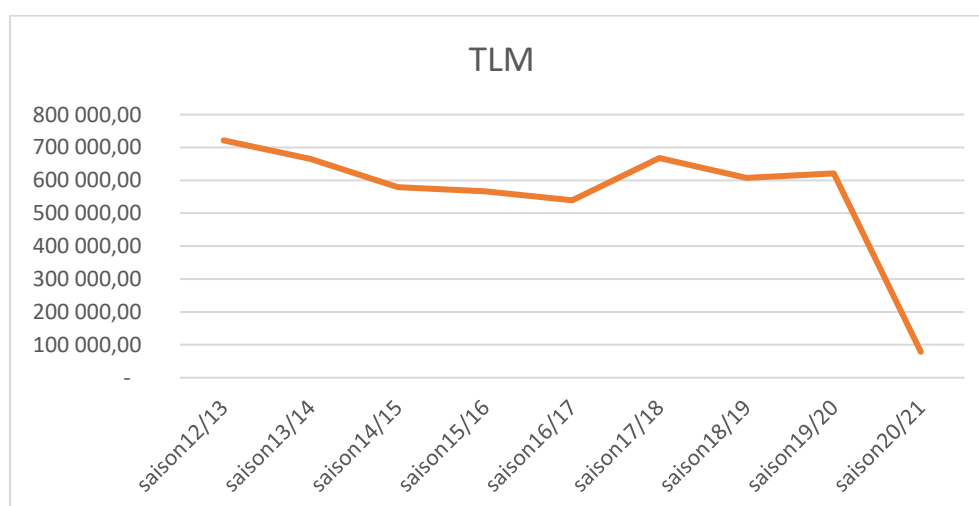
est impactée positivement par l'inflation. La CCPMB fixe quant à elle le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la taxe GEMAPI qu'elle encaissera directement et qui impactera les foyers fiscaux. Pour mémoire, l'impact sur le produit fiscal du dégrèvement de CFE, voté en 2020 par le conseil municipal, s'était appliqué en 2021, son montant était de 266 102€.

Les droits de mutation ont eu un rythme d'encaissement plus fort qu'usuellement. Le montant perçu en 2022 est de 4,5M€ contre 3,7M€ en 2021 et 2,6M€ en 2020.

Parmi les ressources fiscales, est à noter, que le produit brut des jeux (PBJ), qui augmente progressivement depuis 2015, a très fortement baissé en 2019. Cette forte baisse est consécutive à la fermeture de l'établissement pour travaux pendant une période 8-9 mois. L'exercice 2020 devait permettre un retour à un niveau classique de recettes. Toutefois, la crise sanitaire a conduit à une fermeture des établissements de jeux considérés comme une activité non essentielle. Le produit de PBJ pour 2020 s'en est trouvé réduit et cette contraction s'est poursuivie sur 2021. L'exercice 2022 permet un retour du PBJ à son niveau de 2014 (184K€).



La taxe loi montagne (TLM) était en hausse sur la saison 2019/2020 malgré le contexte sanitaire qui a conduit à une fermeture anticipée des remontées mécaniques en mars 2020. Pour l'exercice 2022, la commune percevra la recette de la saison 2020/2021. Les remontées mécaniques ayant été fermées, les recettes ont été impactées très fortement. Il s'agit d'un effet à long terme de la crise sanitaire. L'exercice 2023 prendra en compte les recettes de la saison 2021/2022 soit une recette équivalente à la saison 2019/2020.



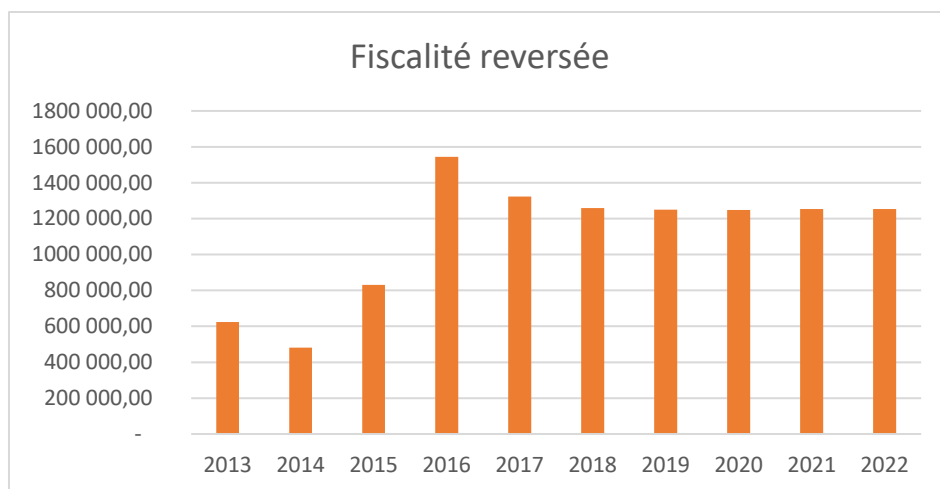
2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont anticipées à la somme de 29,8M€ en hausse par rapport au compte administratif 2021 (29M€).

En €	2018	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Charges à caractère général (chap 011)	6 775 907,69	6 727 825,37	7 178 078,16	7 562 803,34	7 270 114,72
+ Charges de personnel (chap 012)	7 712 398,91	7 751 872,85	7 844 557,14	8 497 850,55	9 142 145,92
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	1 259 638,00	1 249 966,00	1 248 924,00	1 520 454,00	1 252 667,00
+ Subventions (comptes 657...)	10 145 929,08	10 768 160,58	11 685 519,63	10 503 857,79	10 862 588,80
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 294 553,21	1 351 523,03	1 262 340,06	1 035 702,47	1 483 084,49
+ Dotations aux provisions (chap 68)	30 000,00	56 000,00	25 000,00	4 000,00	-
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 163 482,72	- 181 754,57	- 118 420,12	- 179 222,75	- 219 089,50
= Charges de gestion (b-c)	27 054 944,17	27 723 593,26	29 125 998,87	28 945 445,40	29 791 511,43

a) Fiscalité reversée : FPIC et FNGIR

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et les fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ont connu deux années consécutives de baisse après une année 2016 particulièrement importante (1 544 338 €). Depuis 2019, ces prélèvements sont stables et s'établissent à 1 252 667 € en 2021 contre 1 254 352 € en 2021.



b) Les dépenses de personnel

A l'occasion du précédent mandat et dans un contexte de plus en plus contraint, la collectivité a mis en œuvre le volet ressources humaines du plan d'économie afin de répondre à l'objectif indispensable de maîtrise de la masse salariale tout en veillant au développement, à la modernisation et à l'efficacité de l'organisation des services communaux afin de répondre aux attentes des usagers.

(1) Les effectifs

Fin décembre 2022, tous budgets confondus, 342 emplois à statut public et privé étaient pourvus au sein de l'ensemble des services de la commune.

Ces emplois se répartissaient ainsi :

- 297 d'entre eux sont des emplois permanents dont 171 agents titulaires et stagiaires à statut public (soit 57,6%) et 126 contractuels à statuts public et privé (soit 42,4%)
- Parmi les agents contractuels 14 sont de statut privé au sein de la régie de l'eau et de l'assainissement, la régie des parcs de stationnement et du SPA (soit 11%)

Comme les années précédentes, nous retrouvons 3 apprentis au sein des effectifs.

Concernant les caractéristiques de ces emplois, il est à noter qu'ils sont majoritairement occupés par des femmes (58,8%). 18 d'entre eux sont occupés à temps partiel et ce par 14 femmes.

L'âge moyen des agents au sein de la commune, il est de 42 ans.

(2) La masse salariale

La masse salariale est attendue à 9,14M€, en hausse de 7,58% entre 2021 et 2022. Le glissement vieillesse technicité (GVT et opérations de reclassement – mesure exogène) et l'attribution d'un complément indemnitaire

annuel (CIA) (+316K€), des créations de postes (+11 postes, +236K€) et le relèvement du point d'indice (+81K€ - mesure exogène) sont les facteurs de ce poste.

La masse salariale consolidée (budget principal, budgets annexes) est attendue à 14,9M€, en hausse de 7,98% par rapport au CA2021. Comme pour le budget principal, les mesures exogènes (opérations de reclassement et relèvement du point d'indice), le GVT et l'augmentation des effectifs conduisent à une augmentation de la masse salariale.

Dans un contexte de forte inflation, la municipalité a choisi de maintenir une enveloppe CIA pour l'exercice 2023, en anticipant le GVT et une nouvelle revalorisation du point d'indice, et malgré les efforts déployés pour optimiser la masse salariale, il est raisonnable d'estimer le taux de progression des dépenses de personnel à +5% en moyenne annuelle, hors facteurs exogènes.

c) Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont attendues à 7,3M€ en baisse de 3,87 % (7,6M€ en 2021).

Afin d'anticiper la hausse du coût des énergies (électricité, gaz et carburant), les services ont été particulièrement prudents quant à leurs dépenses 2022. Dans le même temps, la saison 2020/2021, particulièrement enneigée avait conduit à une augmentation du coût du déneigement contrairement à la saison 2021/2022 (1M€ pour la saison 2020/2021 contre une moyenne de 764K€ pour la saison 2021/2022). Enfin, le changement de nomenclature comptable au 1^{er} janvier a empêché la réalisation de la journée complémentaire début janvier. L'ensemble de ces points a permis la légère baisse de 2022.

d) Les subventions aux budgets annexes

Il est nécessaire de rappeler qu'un abondement du budget général à certains budgets annexes, lorsque les règles financières et comptables le permettent, évite d'augmenter de manière démesurée le coût du service ou permet de réaliser des opérations qu'il convient dans un souci de lisibilité comptable d'individualiser.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces subventions. Elles sont versées de manière échelonnée en fonction des besoins en trésorerie du budget annexe. Le montant définitif peut être inférieur aux estimations votées afin de correspondre aux besoins réels du budget annexe, des économies réalisées et des recettes générées.

En €	2018	2019	2020	2021	CA2022 anticipé	Evol 2021/2022
Fonctionnement						
BA PK	150 000,00	200 000,00	200 000,00	350 000,00	530 000,00	51,43%
BA Palais	5 729 585,84	5 228 025,79	5 961 401,16	5 290 000,00	5 276 525,00	-0,25%
BA TOURISME	2 350 000,00	3 241 356,88	3 752 602,61	3 000 000,00	2 900 000,00	-3,33%
Total	8 229 585,84	8 669 382,67	9 914 003,77	8 640 000,00	8 706 525,00	0,77%
Investissement						
BA Palais	450 000,00	465 000,00	1 643 123,16	-	1 481 477,43	-100,00%
Total	450 000,00	465 000,00	1 643 123,16	-	-	-100,00%

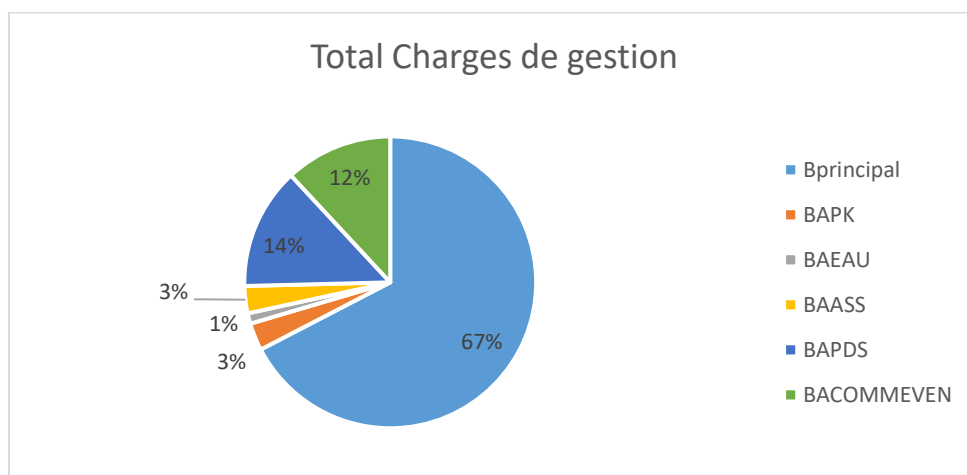
On constate une stabilisation des subventions versées aux budgets annexes. Comme évoqué au moment du vote du budget, pour les budgets palais et tourisme, les subventions visaient à anticiper la couverture des charges mais également à la reconstitution d'excédents en cas de recettes conformes aux prévisions du BP et au maintien d'une trésorerie suffisante pour le début d'année. La subvention d'équipement pour le budget Palais visait la couverture des investissements réalisés et le paiement du capital de la dette.

Il est à noter que la subvention prévue pour le budget annexe parcs de stationnement a été versée en totalité. Elle vise à couvrir l'échéance du crédit-bail et à anticiper la dernière échéance de 2024.

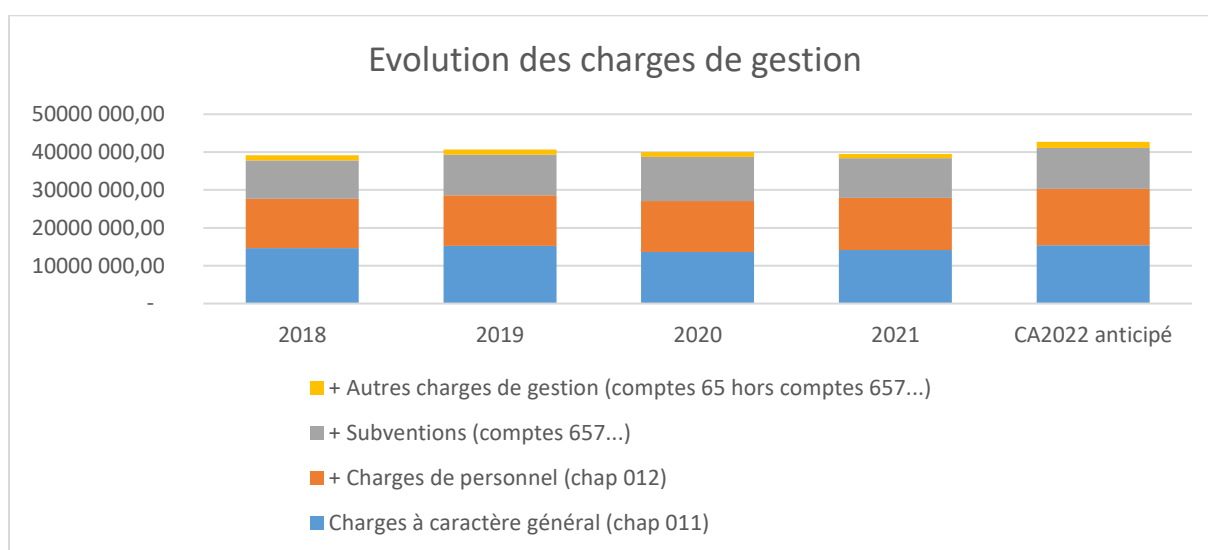
Compte tenu de l'impact de ces subventions sur le budget principal, une attention particulière leur sera portée en 2023 afin de continuer à les contenir autant que possible dans le contexte actuel de baisse des recettes.

e) Analyse consolidée

Au regard, de la création successive des budgets Tourisme puis Palais (mis en œuvre début 2017) ayant individualisé les dépenses de ces services afin d'en améliorer le suivi, il est indispensable d'avoir une approche consolidée (budget principal et budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, tourisme et palais) afin de traduire la réalité de la situation économique de la collectivité. Le poids des budgets annexes est en effet significatif :



De manière consolidée, l'évolution des charges de gestion se présente comme suit :



Selon le détail consolidé suivant :

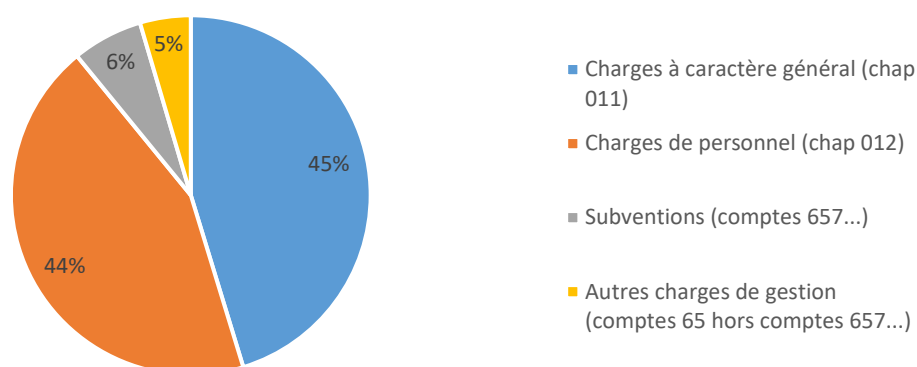
En €	2018	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Charges à caractère général (chap 011)	14 607 611,57	15 240 604,06	13 652 657,56	14 103 285,85	15 385 204,29
+ Charges de personnel (chap 012)	13 082 818,82	13 321 551,25	13 376 314,50	13 783 751,06	14 883 100,02
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	1 543 665,00	1 530 369,00	1 475 151,00	1 768 975,00	1 527 667,00
+ Subventions (comptes 657...)	10 145 929,08	10 768 160,58	11 685 519,63	10 503 857,79	10 862 588,80
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 298 219,34	1 360 423,99	1 268 674,23	1 115 521,10	1 550 600,60
+ Dotations aux provisions (chap 68)	49 000,00	61 007,50	44 200,00	4 000,00	-
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 203 482,16	- 226 359,88	- 178 414,89	- 379 124,14	- 619 802,92
= Charges de gestion (b)	40 523 761,65	42 055 756,50	41 324 102,03	40 900 266,66	43 589 357,79

Les années 2020 et 2021 sont marquées par une réduction des dépenses à caractère général et une stabilisation des dépenses de personnel. Malgré les dépenses liées à la crise sanitaire, au déneigement ou à l'augmentation du coût des fluides, les dépenses ont été contenues. Néanmoins, cette réduction des charges traduit un fonctionnement dégradé des services (fermeture d'espaces, non réalisation de manifestations, ...).

A compter de 2017, les budgets annexes parkings, tourisme et Palais ont bénéficié d'une subvention du budget principal. Les efforts de maîtrise de fonctionnement au niveau de la commune ont permis de contenir l'évolution des charges de gestion.

Lesdites subventions se traduisent comptablement par deux écritures de sens inverse et de même montant dans la comptabilité des budgets (une dépense de fonctionnement pour le budget principal et une recette de fonctionnement pour les budgets annexes). En l'absence de retraitement, ces opérations majorent artificiellement les montants agrégés obtenus. Au regard des sommes importantes correspondant aux subventions, les charges de gestion consolidées ont été retraitées de ces données :

Budget consolidé (retraité des flux croisés)



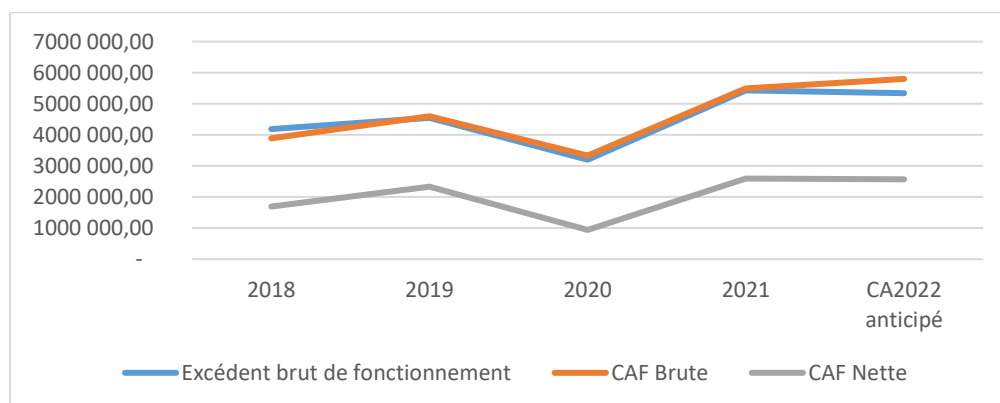
3. CAF brute et CAF nette

Il convient de noter que les cessions immobilières (compte 775) constituent des recettes de fonctionnement (chapitre 77). Compte tenu de leur valeur et donc de leur impact sur la constitution de la CAF, ces éléments exceptionnels avaient été retraités lors du DOB 2018. Dans un souci de sincérité, et afin d'éviter ce retraitement, les cessions immobilières apparaîtront désormais en recettes d'investissement (voir ci-après). Les autres recettes exceptionnelles figureront en recettes de fonctionnement.

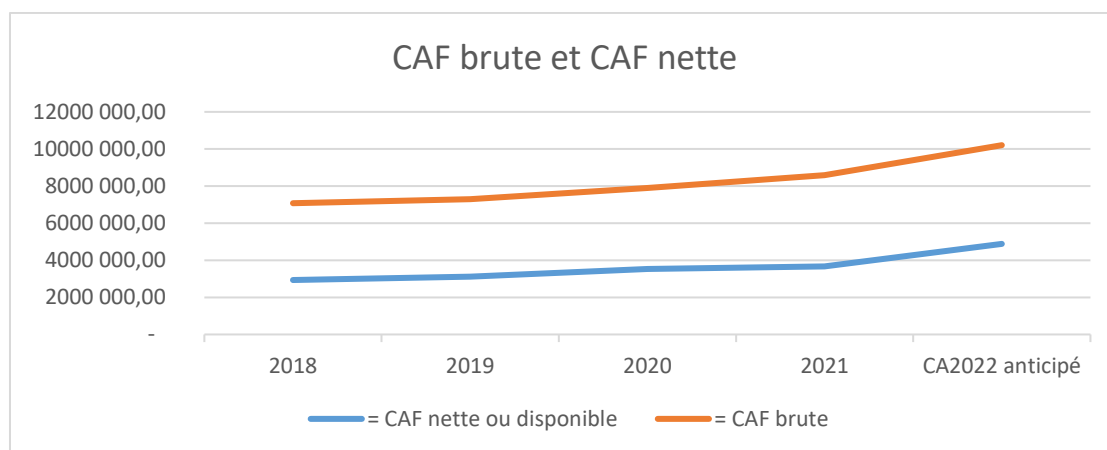
En €	2018	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
= Produits de gestion (a+b=A)	31 241 587,99	32 268 714,89	32 323 858,82	34 374 290,16	35 127 781,02
= Charges de gestion (b-c)	27 054 944,17	27 723 593,26	29 125 998,87	28 945 445,40	29 791 511,43
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	4 186 643,82	4 545 121,63	3 197 859,95	5 428 844,76	5 336 269,59
+Produits financiers (chap 76)	694 008,61	692 941,11	727 794,31	693 040,86	694 351,59
-Charges financières (chap 66)	- 789 563,00	- 720 968,79	- 662 166,63	- 615 857,06	- 542 369,58
' +Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	105 629,61	101 473,79	84 678,79	99 347,83	357 648,05
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 314 771,62	- 21 550,53	- 16 717,77	- 115 025,78	- 46 759,40
= CAF brute	3 881 947,42	4 597 017,21	3 331 448,65	5 490 350,61	5 799 140,25
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	2 192 407,62	2 263 526,05	2 392 127,40	2 897 456,35	3 232 704,41
= CAF nette ou disponible	1 689 539,80	2 333 491,16	939 321,25	2 592 894,26	2 566 435,84

Etant précisé que les produits exceptionnels sont plus importants qu'usuellement en raison d'un leg et d'un protocole lié à un contentieux.

Le niveau de CAF brute devrait s'établir autour de 5,8M€ pour le budget principal. L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts. Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement. La CAF nette devrait s'établir à 2,6M€.



De manière consolidée, la CAF brute s'établit à 10,2M€ et la CAF nette à 4,9M€ :



C. Section d'investissement : la poursuite de la politique d'investissement

1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constantes si on les retraits des recettes exceptionnelles du FCTVA liées aux travaux du palais des sports.

En €	2018	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	1 689 539,80	2 333 491,16	939 321,25	2 592 894,26	2 566 435,84
Taxe d'aménagement et d'urbanisme - compte 10226	401 191,84	1 803 676,37	1 754 845,74	1 258 788,72	524 788,53
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222	784 477,00	690 118,00	628 608,00	713 873,00	1 170 723,51
+ Autres recettes (chap10 hors comptes10222 + 10226 + 1068)					
+ Subventions d'investissement reçues (chap13 et 138)	275 602,61	677 007,21	729 964,21	120 906,14	883 101,08
+Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)	-				
+Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+165+chap27+chap024)	3 926 286,24	2 392 605,24	3 898 471,24	801 930,32	1 539 502,44
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	5 387 557,69	5 563 406,82	7 011 889,19	2 895 498,18	4 118 115,56
+Produits exceptionnels (cpté 775 cession immo) (C)	18 706 978,78	144 702,00	292 925,00	1 142 098,00	8 755,00
= Financement propre disponible (A+B+C)	25 784 076,27	8 041 599,98	8 244 135,44	6 630 490,44	6 693 306,40

a) Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (TA) connaît un rythme d'encaissement assez constant. Pour mémoire, elle est perçue en deux fractions correspondant à deux périodes : date de délivrance du permis plus 12 mois et plus 24 mois.

Les recettes réalisées en 2022 (+525K€) sont revenues au niveau classique de perception de cette taxe.

b) FCTVA

Le FCTVA est perçu pour les travaux d'investissement réalisés l'année précédente. Le taux de compensation forfaitaire est de 16,404% du montant TTC des dépenses éligibles. Le montant versé dépend donc du volume des investissements réalisés l'année précédente.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse. Ce poste s'élève à 1,17M€. Etant précisé que l'exercice 2022 est l'année de perception du FCTVA sur l'opération de la concession d'aménagement du Paddock.

c) Subventions

Il est attendu des recettes de l'ordre de 883K€ au titre des subventions. Pour mémoire, un poste a été créé en 2021 pour la recherche de financement et de subventions. Si les recettes perçues sont de 883K€, les restes à réaliser s'établissent à 2,6M€ et apparaîtront à ce titre dans les reports 2022 pour l'exercice 2023. Pour mémoire

les subventions sont versées à l'avancement des travaux et elles ne sont prévues en recettes qu'après notification par l'organisme financeur pour conforter leur réalisation et la sincérité des recettes exprimées.

d) Immobilisations financières (chap27)

Conformément au vote du budget 2021, une déconsignation partielle du produit de cession des Vériaz a été réalisée en 2022 à dû concurrence du besoin pour le financement de l'APCP du Palais pour un montant de 1,48M€.

e) Les cessions immobilières

Dans un souci de sincérité, les cessions immobilières (compte 775) apparaissent désormais à la suite des recettes d'investissements. Comme évoqué plus avant, cette modalité permet de faire apparaître la CAF plus aisément sans avoir besoin de procéder à un retraitement comme lors du DOB 2018.

2. Les dépenses d'investissement

En €	2018	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
= Financement propre disponible (A+B+C)	25 784 076,27	8 041 599,98	8 244 135,44	6 630 490,44	6 693 306,40
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	541,92%	126,64%	115,54%	90,51%	89,66%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	4 757 954,14	6 349 867,65	7 135 528,27	7 326 046,08	7 465 010,90
- Subventions d'équipement (y compris subventions en nature) (chap 204)	505 395,24	724 577,80	2 428 284,88	193 246,00	1 771 673,45
- dotations fonds divers réserves (chap 10)	61 187,82	99 638,40	119 852,24	120 789,44	71 199,44
- Dons, subventions et prises de participation en nature, reçus ou donnés (chap 13)	40 000,00	317 733,07	82 750,00	33 955,18	
- Participations et investissements financiers nets (chap16+chap26+chap27)	17 143 000,00	200 000,00	150 000,00	651 328,69	
=Dépenses d'investissement	22 507 537,20	7 691 816,92	9 916 415,39	8 325 365,39	9 307 883,79
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	3 276 539,07	349 783,06	- 1 672 279,95	- 1 694 874,95	- 2 614 577,39
Nouveaux emprunts de l'année (compte1641recettes)	-	-	4 000 000,00	5 000 000,00	-
Variation du fond de roulement	3 276 539,07	349 783,06	2 327 720,05	3 305 125,05	- 2 614 577,39

Si la variation en fond de roulement est négative, les excédents antérieurs reportés permettent la couverture de ce déficit avec un résultat de clôture des sections d'environ 14M€.

a) Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'investissement sont attendues autour de 7,3M€ (hors travaux en régie). Elles sont financées à hauteur de 89,66 % par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2022 correspondent, notamment, aux projets suivants :

- Services généraux, administrations publiques (1,6M€) : mairie, centre technique municipal, réfection des chaufferies, acquisition de véhicules, licences et logiciels, matériels informatiques, équipements et mobiliers de bureau, outillage et équipements pour les services ;
- Sécurité et salubrité publiques (26K€) : équipements police municipale et sécurité publique, PCS, défibrillateurs ;
- Enseignement – formation (172K€) : équipements, mobiliers et jeux pour les écoles, équipements de la fondation Morand Allard, MOE opération de regroupement des écoles ;
- Culture (107K€) : équipements pour la médiathèque et les musées, projet INA ;
- Sport et jeunesse (37K€) : équipements, mobiliers, jeux secteur jeunesse et ado, solde marché local patins ;
- Famille (212K€) : équipements, mobilier, jeux et travaux crèche ;
- Logement (1,9M€) : réhabilitation énergétique des bâtiments Récré et Glapet, équipements et réfection de logements, solde maison de la montagne, préemption Combettes ;

- Aménagement et services urbains, environnement (3,2M€) : acquisition terrains, équipements de propreté urbaine, éclairage public (travaux avec le SYANE), travaux sur réseaux (fibre optique), signalisation routière, travaux RD1212, rues Feige, Crêt, routes de Cassioz, Rochebrune et du Jaillet allée cavalière, travaux d'enrobés, réfection des ponts, étude d'aménagement de pistes cyclables, réseaux incendie, travaux ONF
- Action économique (31K€) : travaux sur alpages et études aménagement autogare

b) Les subventions d'équipement

Les subventions d'équipements (chap204) recouvrent le solde du fonds de concours du TK de la Cry ainsi que la subvention d'équipement versée au budget annexe palais (1,48M€)

III. Etat de la dette

A. Préambule

Il est nécessaire de rappeler que les dispositions du décret n° 2015-1893 du 29 décembre 2015 modifiant la méthode de calcul des ratios financiers pour les collectivités territoriales et les établissements publics bénéficiaires du fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 doivent être pris en compte aux fins de calcul des ratios relatifs au budget principal de la commune de Megève.

Le fonds de soutien créé par la loi de finances initiale pour 2014 vise à apporter une aide aux collectivités et établissements fortement affectés par les emprunts structurés dont ils resteraient porteurs. Cette aide est calculée par référence à l'indemnité de remboursement anticipée (IRA) due au titre de ces emprunts, allégeant d'autant le coût associé à leur remboursement anticipé.

Le décret du 29 décembre 2015 a inséré la disposition suivante sous l'article R. 2313-2 après le i du I du Code général des collectivités territoriales :

« Lorsqu'une collectivité, ou l'un de ses établissements publics, doit acquitter une indemnité de remboursement anticipé d'emprunt, et dans le cas où elle bénéficie d'une aide octroyée par le fonds de soutien créé par l'article 92 de la loi n°2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014, cette collectivité peut déduire de cet encours de dette le montant de la créance restant à percevoir du fonds de soutien ».

Ce texte est entré en vigueur le 1er janvier 2016, afin de permettre aux collectivités concernées de présenter les ratios financiers modifiés au sein des données synthétiques présentées en annexe de leurs documents budgétaires dès l'adoption du budget 2016 et le vote du compte administratif lié à l'exercice 2015.

Ce décret permet ainsi à ces collectivités, pour le calcul des ratios financiers relatifs à l'endettement, de déduire de l'encours de la dette le montant de l'aide restant à percevoir du fonds de soutien.

En l'occurrence, la commune de Megève tient compte, pour le calcul de son montant d'encours à compter du 31 décembre 2015, d'un montant retraité du fonds de soutien alloué à la collectivité s'élevant à 9 701 175,48 €.

La commune tient à préciser que l'endettement important de 2015 correspond à la contrepartie des 20 M€ d'emprunt souscrit dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré DEXIA et pour lequel il n'a pas été possible d'obtenir un versement du flux en deux fois.

B. Rappel sur la stratégie d'endettement retenue pour l'exercice 2022

Suite à la souscription d'un emprunt de 5M€ en 2021, il a été décidé de ne pas souscrire de nouvel emprunt en 2022. L'augmentation des taux bancaires au cours de l'année 2022 a conforté ce choix.

C. Dette propre

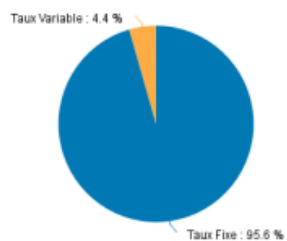
1. Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022			
Encours	18 766 998,49	Nombre d'emprunts *	15
Taux actuariel *	2,35%	Taux moyen de l'exercice	2,29%
* tirages futurs compris			
Charges financières en 2022			
Annuité	2 938 694,09	Amortissement	2 466 179,09
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	472 515,00	ICNE	103 395,71

La classification de l'encours au 31/12/2022 selon la charte Gissler est **1-A**.

2. Taux

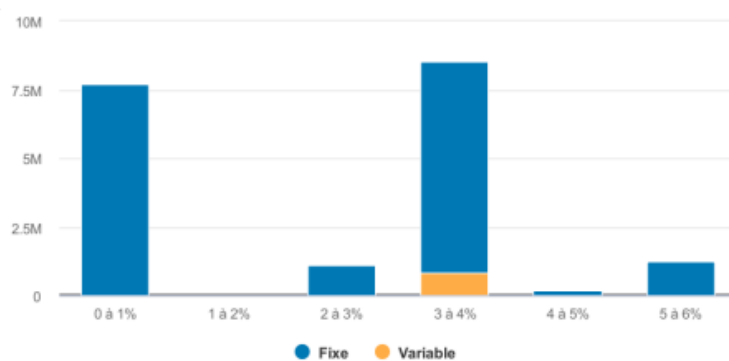
Types de Taux



	Fixes	Variables	Total
Encours	17 936 013,49	830 985,00	18 766 998,49
%	95,57%	4,43%	100%
Durée de vie moyenne	6 ans, 1 mois	3 ans, 9 mois	6 ans
Duration	5 ans, 4 mois	3 ans, 5 mois	5 ans, 3 mois
Nombre d'emprunts	13	2	15
Taux actuariel	2,28%	3,89%	2,35%
Taux actuariel après couverture	2,28%	3,89%	2,35%

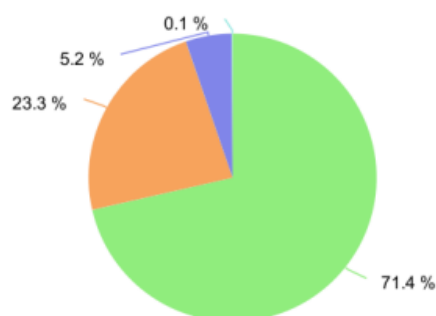
3. Coût

Tranches de taux



TEG rsiduel	%	Encours
0% à 1%	41,03	7 700 486,70
1% à 2%	0,00	0,00
2% à 3%	5,89	1 104 751,23
3% à 4%	45,54	8 546 100,55
4% à 5%	0,95	178 714,29
5% à 6%	6,59	1 236 945,72
TOTAL		18 766 998,49

Pénalités de sortie



Type de pénalité	Nb. contrats	%	Encours
Indemnité actuarielle	10	71,40	13 400 484,29
Indemnité de marché : valorisation	3	23,34	4 379 646,62
Aucune pénalité paramétrée	1	5,17	970 000,00
2% du capital remboursé par anticipation	1	0,09	16 867,58
TOTAL			18 766 998,49

4. Echancier

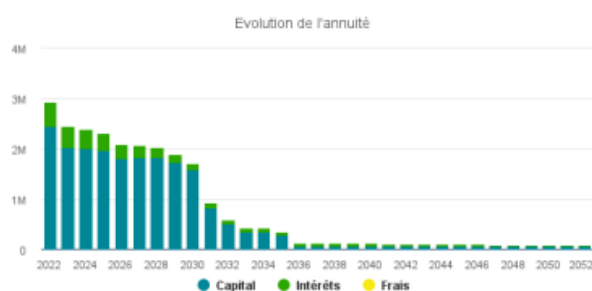
Projection N+2



Index	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023	Intérêts par index 2024 *	Coût moyen 2024
FIXE	454 301,11	3,52%	390 342,80	3,45%	347 703,11	3,46%
LIVRETA	18 345,41	2,00%	28 494,11	3,50%	40 348,59	5,70%
TAG3	-131,52	-0,26%	47,91	1,14%		
TOTAL	472 515,00	2,29%	418 884,82	2,34%	388 051,70	2,41%

* Intérêts après couverture

5. Extinction

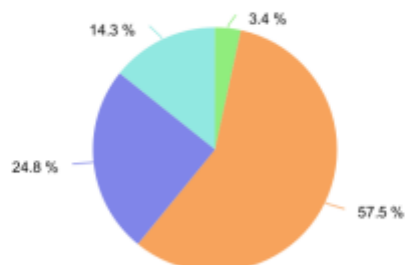


6. Durée de vie

Indicateurs

Encours	18 766 998,49	Duration *	5 ans, 3 mois
Durée de vie moyenne *	6 ans	Durée résiduelle *	29 ans, 5 mois
Durée résiduelle Moyenne *	11 ans, 9 mois	* tirages futurs compris	

Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	641 723,47
5 - 10 ans	10 786 757,91
10 - 20 ans	4 662 621,82
20 - 30 ans	2 675 895,29
TOTAL	18 766 998,49

Répartition par durée de vie moyenne



Durée de vie moyenne	Montant
< 5 ans	11 428 481,38
5 - 10 ans	4 662 621,82
10 - 20 ans	2 675 895,29
TOTAL	18 766 998,49

D. La capacité de désendettement

Ce ratio de solvabilité qui met en rapport l'épargne brute de la commune et son encours de dette, répond concrètement à la question théorique : en combien d'années la commune amortirait-elle sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute ?

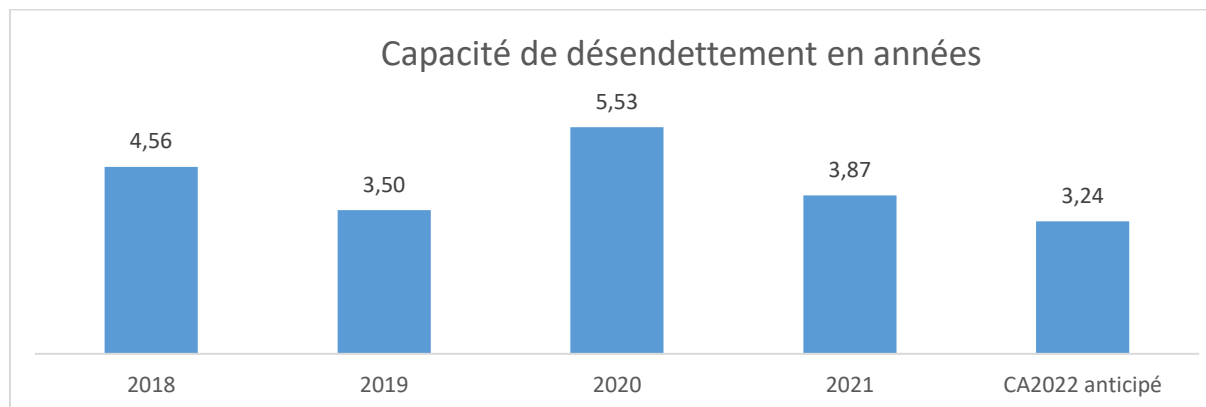
En €	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Endettement du budget principal	19 275 863	17 710 599	16 110 302	18 410 099	21 233 178	18 766 998
+ Endettement du budget annexe de l'eau	3 281 725	3 029 347	2 771 087	2 506 703	2 235 943	1 958 543
+ Endettement du budget annexe de l'assainissement	261 129	186 000	170 500	155 000	139 500	124 000
+ Endettement du budget annexe des parcs de stationnement	6 383 966	5 930 650	5 466 422	4 996 795	4 512 973	4 013 769
+ Endettement du budget annexe du Palais	27 981 219	26 829 046	25 643 530	24 423 004	23 165 719	21 869 835
= Endettement total (A)	57 183 903	53 685 643	50 161 841	50 491 601	51 287 312	46 733 145
CAF brute consolidée (B)	7 056 490,98	7 075 750,02	7 296 207,83	7 896 909,96	8 411 300,82	10 203 852,94
Capacité de désendettement en années (A/B)	8,10	7,59	6,88	6,39	6,10	4,58

Il est à noter que la CAF Brute consolidée est retraitée des produits des cessions immobilières afin de traduire plus exactement la capacité de désendettement de la commune.

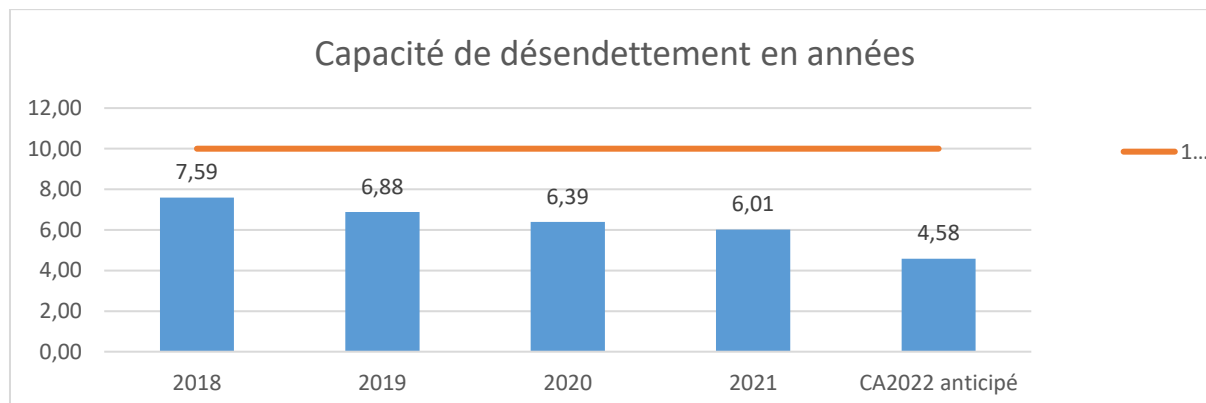
Profil consolidé d'extinction à long terme sans emprunt nouveau :

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
= Endettement total (A)	50 491 601	51 287 312	46 733 145	42 550 690	38 359 103	34 171 531

Le budget principal :



Le budget consolidé :



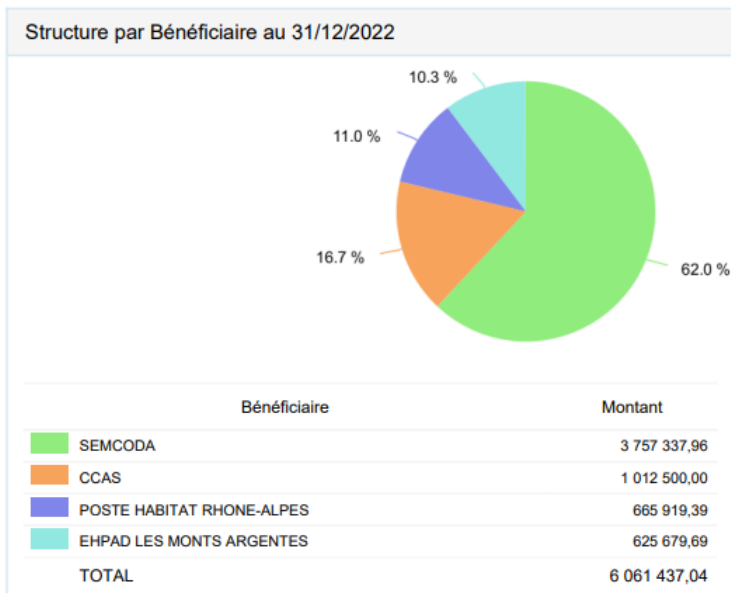
A la lecture de ces graphiques, on constate que la capacité de désendettement de la commune sur la période est restée inférieure à 12 ans. Il est communément admis, en matière d'analyse financière, que la situation de la collectivité devient dangereuse lorsque la capacité de désendettement approche les 12 ans. En dessous de 6 ans, elle est considérée comme saine et médiane entre 6 et 10 ans.

E. La dette garantie

1. Propos liminaires

Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre. La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti. La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités. Seules les garanties d'emprunts sont autorisées aux collectivités locales. L'octroi de garantie d'emprunt donne lieu à délibération du conseil municipal. Les garanties font l'objet de conventions qui définissent les modalités de l'engagement de la collectivité.

2. Bénéficiaires

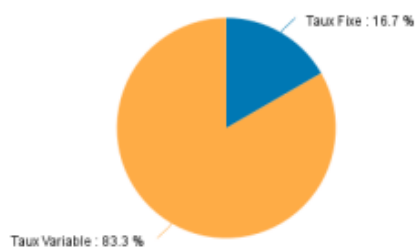


3. Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022			
Encours	6 061 437,04	Nombre d'emprunts *	11
Taux actuariel *	1,06%	Taux moyen de l'exercice	1,08%
* tirages futurs compris			
Charges financières en 2022			
Annuité	432 068,99	Amortissement	363 091,32
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	198 572,52
Intérêts emprunts	68 977,67	ICNE	19 331,81

La classification de l'encours au 31/12/2022 selon la charte Gissler est **1-A**.

4. Taux



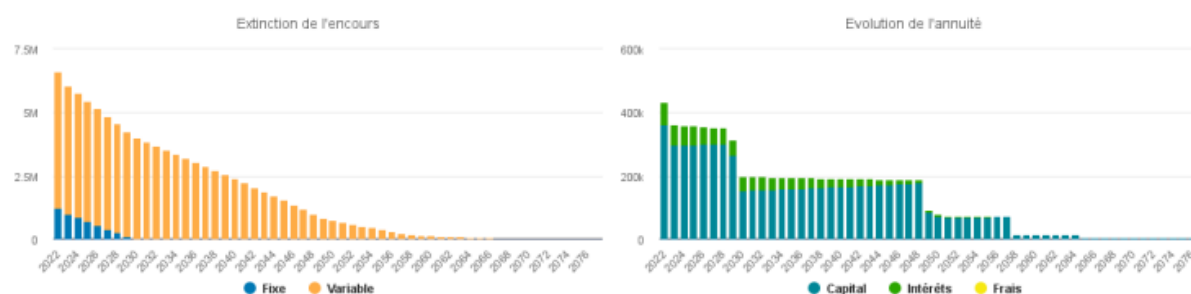
	Fixes	Variables	Total
Encours	1 012 500,00	5 048 937,04	6 061 437,04
%	16,70%	83,30%	100%
Durée de vie moyenne	3 ans, 3 mois	16 ans, 9 mois	14 ans, 6 mois
Duration	3 ans, 2 mois	15 ans	13 ans
Nombre d'emprunts	1	10	11
Taux actuariel	0,73%	1,13%	1,06%
Taux actuariel après couverture	0,73%	1,13%	1,06%

5. Echancier

Projection N+2						
Index	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023	Intérêts par index 2024 *	Coût moyen 2024
EURIBOR03M	1 050,73	2,10%				
FIXE	9 323,27	0,89%	6 980,63	0,73%	5 885,63	0,73%
LIVRETA	58 603,67	1,22%	56 887,03	1,22%	55 160,39	1,22%
TOTAL	68 977,67	1,08%	63 867,66	1,07%	61 046,02	1,07%

* Intérêts après couverture

6. Extinction



IV. Principaux éléments de stratégie financière 2023

L'augmentation des coûts des énergies et l'inflation impactent le fonctionnement mais également le quantum des projets en investissement. Dans ces conditions, il est proposé d'être prudent sur l'ensemble des postes de recettes et de tenir strictement les dépenses de fonctionnement. Parallèlement, les investissements devront être maîtrisés pour tenir compte de ces contraintes budgétaires.

A. Section de fonctionnement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

La commune bénéficie de ressources fiscales dynamiques, dont les droits de mutation, permettant d'amoindrir la baisse des dotations de l'Etat et l'augmentation des charges. Les ressources fiscales tiendront compte d'une augmentation résultant de l'augmentation des bases par l'effet de l'inflation notamment. Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux des impôts locaux. Les autres ressources seront attendues stables.

En ce qui concerne la DGF, les discussions autour du PLF 2023 laissent apparaître un maintien de l'enveloppe en montant tout en poursuivant la mise en œuvre de la péréquation entre commune. Aussi, la DGF est attendue au mieux stable par rapport au CA2022. Au regard de la baisse de la DGF pour la commune en 2022, à titre prudentiel, une baisse de l'ordre de 5% sera anticipée.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

La commune est impactée par des éléments exogènes dont les répercussions financières sont fortes : enneigement, coût des fluides (carburants, électricité, gaz, ...). Ce dynamisme est indépendant des mesures portées par la commune comme le développement des interventions d'entretien dans le parc immobilier ou véhicules. A titre prudentiel, les charges à caractère générale doivent donc être anticipées en augmentation. En particulier, le poste de l'électricité est anticipé avec une hausse de 80% par rapport au consommé 2022.

La masse salariale est impactée par le niveau de service aux usagers, les recrutements, le GVT, les heures supplémentaires et par le volume de l'enveloppe de CIA. Dans le contexte de l'inflation, la municipalité a choisi de maintenir une enveloppe de CIA pour l'année 2023 pour un montant de 150K€. La commune est également impactée par les mesures exogènes comme les mesures suites à la hausse du SMIC ou l'augmentation du point d'indice. Afin de ne pas impacter la capacité d'autofinancement, le budget 2023 sera construit comme le budget 2022 afin d'améliorer le taux de réalisation du chapitre 012.

La stabilisation de la fiscalité reversée (FPIC et FNGIR) nous permet d'anticiper un maintien de cette charge à son niveau actuel au cours de prochains exercices.

Les subventions, notamment aux budgets annexes, ainsi que les autres charges de gestion, sont attendues stables. En raison de la modification du périmètre du budget annexe tourisme, la subvention vers ce budget annexe sera plus réduite. Les charges des services événementiel et communication seront inscrites sur le budget principal.

Dans ces conditions, nous pouvons envisager une tendance générale d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement, hors facteurs exogènes.

B. Section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

La taxe d'aménagement connaît un rythme d'encaissement assez constant (environ 450K€). Après deux années à un niveau élevé, elle est attendue à son niveau habituel.

Le FCTVA est simulé au plus juste sur les dépenses d'équipement de n-1. La méthode utilisée est rigoureuse et permet une estimation du FCTVA qui sera perçu. Cette méthode sera utilisée pour la préparation du BP 2023.

Enfin, la commune poursuit sa dynamique de recherches de financement. A cette fin, un agent a été recruté en 2021 afin d'optimiser la recherche et la collecte de subventions. Les dossiers de subventions déposés en 2022 ont permis l'attribution de subventions pour un volume important. Un tableau retraçant les dossiers sera présenté lors du vote du budget. Les subventions sont engagées budgétairement qu'une fois la notification d'attribution reçue et des restes à réaliser en recettes d'investissement apparaissent ensuite au résultat et traduisent le versement échelonné de ce type de recettes. Compte tenu de la dynamique amorcée des recettes sont anticipées pour 2023 pour un minimum de 2M€ correspondant à la moitié des subventions notifiées en 2022.

2. Les dépenses d'investissement

Il est utilement rappelé que les dépenses d'investissement de la commune sont de trois ordres. Le PPI est actualisé pour chaque catégorie.

a) Les dépenses récurrentes

Elles ont un caractère annuel et permettent le bon fonctionnement des services par le renouvellement et l'entretien courant du parc immobilier et mobilier. Elles recouvrent les travaux d'entretien des ponts et murs de soutènement, les travaux d'enfouissement de réseaux, la signalétique, le renouvellement du parc automobile, les diagnostics réglementaires, les achats de mobiliers et matériels, la modernisation des outils informatiques et infrastructures informatiques, l'entretien du patrimoine culturel, les travaux environnementaux (ONF...). Elles sont estimées à 3,4M€ pour 2023. Le PPI de ces opérations est le suivant :

	2023	2024	2025	2026	2027
Investissements récurrents Bâti	420 000,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00	375 000,00
Travaux de mise en conformité	15 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Diagnostics réglementaires	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Entretien patrimoine enfance	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Entretien patrimoine bâti	360 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Etudes de faisabilité	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
Investissements récurrents Bureau d'études	65 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
Détections de réseaux	50 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Relevés de plans et études	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
Investissements récurrents gros outillages	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
Investissements récurrents montagne, espaces verts et espaces publics	231 500,00	285 000,00	205 000,00	205 000,00	205 000,00
Projet signalétiques d'intérêt local		80 000,00			
Balises chemins, VTT et entretien domaine nordique	31 500,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00	42 000,00
Barrières et signalétiques	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00	125 000,00
Bornes	58 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
Achats de végétaux pour plantations (arbres)	17 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
Investissements récurrents Enfance/Jeunesse	51 300,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
Investissements récurrents Environnement	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00	115 000,00
Investissements récurrents ONF	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Investissements récurrents Garage (Renouvellement parc auto)	409 000,00	341 000,00	365 000,00	300 000,00	300 000,00
Investissements récurrents mobiliers	9 900,00	30 000,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
Investissements récurrents secteur culturel	201 100,00	29 800,00	29 800,00	29 800,00	29 800,00
Investissements récurrents propreté	44 000,00	30 000,00	10 500,00	10 500,00	10 500,00
Investissements récurrents Secours et Police	6 600,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00	6 600,00
Investissements récurrents incendie	197 812,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Investissements récurrents SID	658 189,00	537 000,00	537 000,00	537 000,00	537 000,00
Maintenance et modernisation logiciels	375 856,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
Matériels et supports de communication	86 624,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
Modernisation des outils informatiques - SIG	81 690,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Réseaux Câblés	40 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
Réseaux vidéoprotection	21 865,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
Extension vidéoprotection	52 154,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Investissements récurrents Urbanisme (acquisitions foncières)	256 740,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Investissements récurrents voirie	982 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00	1 025 000,00
Travaux de réfection voiries	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Gros entretiens ponts	517 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
Enfouissement réseaux et pluvial	90 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
SYANE - Renouvellement et nouvel éclairage	-	150 000,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Investissement	3 683 141,00	3 359 400,00	3 257 900,00	3 192 900,00	3 192 900,00

b) Les dépenses individualisées

Elles visent à améliorer l'offre et le fonctionnement des services publics offerts à la population. Elles concernent des opérations d'investissement clairement identifiées dans le budget et limitées dans le temps. Pour 2023, ces opérations pourraient comprendre des études de faisabilité pour la réfection du musée du Val d'Arly, du bâtiment 4 saisons et des diagnostics sur les chapelles et le petit patrimoine, des travaux de rénovations thermiques comprenant les travaux P3/P4 sur les chaufferies, le hangar de l'altiport, l'école du Maz et l'office du tourisme, des travaux de réhabilitation d'alpages : logement de Basse Combes, refuge de la Butte, Rosay, Chevan, de la rénovation de patrimoine : toiture de la chapelle du Maz, fontaine de la place de l'Eglise, Statut My Way, des aménagements de voirie (route E de Rothschild, trottoirs route du Jaillet, rue Saint François, tourne à gauche des Véria, route d'Odier, RD309, rue Feige, aménagements d'itinéraires cyclables, réfection de ponts et ouvrages d'art.

c) Les grands projets structurants

Elles concernent des programmes d'investissement qui sont clairement identifiées dans le budget et visent la construction d'équipements neufs ou la rénovation lourde d'équipements existants. Ce sont des dépenses caractérisées par leur pluriannualité. S'agissant d'une validation pluriannuelle des investissements, il peut être retenu la technique des autorisations de programme (AP). Elles se définissent comme la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles sont votées par le conseil municipal à l'occasion d'une délibération distincte du vote du budget et sont assorties d'un échéancier de paiement prévisionnel. Elles sont valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les AP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Ce mécanisme d'autorisation budgétaire de programmes pluriannuels autorise l'exécutif à avoir une vision à long terme des investissements qu'il entend réaliser. L'autorisation de programme se distingue par sa double portée :

- Financière : qui est la prévision pour les années à venir d'un certain volume de dépenses.
- Juridique : c'est-à-dire l'engagement de dépenses par la collectivité dans la limite du chiffre fixé couvert chaque année par les crédits de paiement, ce qui permet d'engager des opérations d'investissement sur plusieurs années en respectant le principe de l'annualité au niveau du paiement de la dépense.

L'autorisation de programme ne permet que l'engagement de la dépense mais ni son ordonnancement, ni son paiement. Chaque année, il est nécessaire de voter les crédits correspondants. Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes. Le rythme d'exécution des opérations dotées d'autorisations de programme est donc commandé par les possibilités matérielles de mandatement, mais aussi par le rythme d'octroi des Crédits de Paiement. La règle de l'annualité demeure ainsi sauvegardée par la notion de Crédits de Paiement. Chaque année et au fur et à mesure de l'exécution effective du programme, les crédits seront ouverts dans les différents budgets successifs afin de permettre à l'exécutif d'honorer ses engagements.

Le PPI de ces opérations pourrait être le suivant (données en cours d'ajustements avec les services) :

€ TTC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
APCP1901-Rue Charles Feige	76 871,72 €	926 213,99 €	1 042 054,44 €	25 348,61 €	12 305,93 €	- €	- €	- €	2 082 794,69 €
APCP1902-CTM	- €	47 905,80 €	45 105,60 €	165 488,94 €	238 500,00 €	1 610 880,00 €	4 984 560,00 €	2 689 260,00 €	9 781 700,34 €
APCP2001-Réfection RD1212 opération Paddock	- €	68 596,12 €	585 062,34 €	660 493,62 €	657 028,73 €	- €	- €	- €	1 971 180,81 €
APCP20-PK Village étanchéité	- €	- €	427 378,84 €	116 752,52 €	42 262,25 €	- €	- €	- €	586 393,61 €
APCP2101-Réfection de la mairie	- €	- €	17 280,00 €	485 455,24 €	2 788 633,64 €	784 833,12 €	- €	- €	4 076 202,00 €
APCP22-Regroupement des écoles	- €	- €	- €	120 852,68 €	3 327 161,68 €	2 203 263,24 €			5 651 277,60 €
APCP22-Halle Gourmande	- €	- €	- €	- €	54 420,00 €	892 560,00 €	1 275 420,00 €	- €	2 222 400,00 €
APCP22-RD1212 - tronçon rond point du Palais / entrée de ville côté Demi-	- €	- €	- €	- €	153 922,00 €	141 095,00 €	25 654,00 €	25 654,00 €	346 325,00 €
APCP23-Alpage de la Butte					268 056,00 €	1 851 240,00 €	815 424,00 €	- €	2 934 720,00 €
APCP23-Route d'Odier	- €	- €	- €	- €	651 170,00 €	203 882,00 €	207 529,00 €	56 802,00 €	1 119 383,00 €
APCP23-Parking OT					137 760,00 €	524 340,00 €	1 479 660,00 €	656 340,00 €	2 798 100,00 €
APCP23-Place de l'église	- €	- €	- €	- €	55 718,00 €	619 973,00 €	494 453,00 €	502 133,00 €	1 672 277,00 €
APCP23-Tourne à gauche Véria	- €	- €	- €	- €	655 200,00 €	633 600,00 €	- €	- €	1 288 800,00 €
APCP23-Route Edmond	- €	- €	- €	- €	35 091,16 €	729 489,16 €	189 100,36 €	195 100,36 €	1 148 781,02 €
Investissement	76 871,72 €	1 042 715,91 €	2 116 881,22 €	1 574 391,61 €	9 077 229,38 €	10 195 155,52 €	9 471 800,36 €	4 125 289,36 €	37 680 335,07 €

V. Budgets annexes

A. Principes généraux et articulation des budgets

Un système de refacturation des charges de fonctionnement (bureaux, direction, services administratif, financier, technique...) entre les budgets annexes eau, assainissement, parcs de stationnement, Tourisme et palais et le budget principal et entre ces budgets annexes est essentiel pour que ces budgets soient en corrélation avec leur fonctionnement.

Des délibérations spécifiques sont adoptées par le conseil municipal visant la mise en place de ces refacturations.

B. Budget annexe « Eau »

Ce budget annexe eau retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'eau potable. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

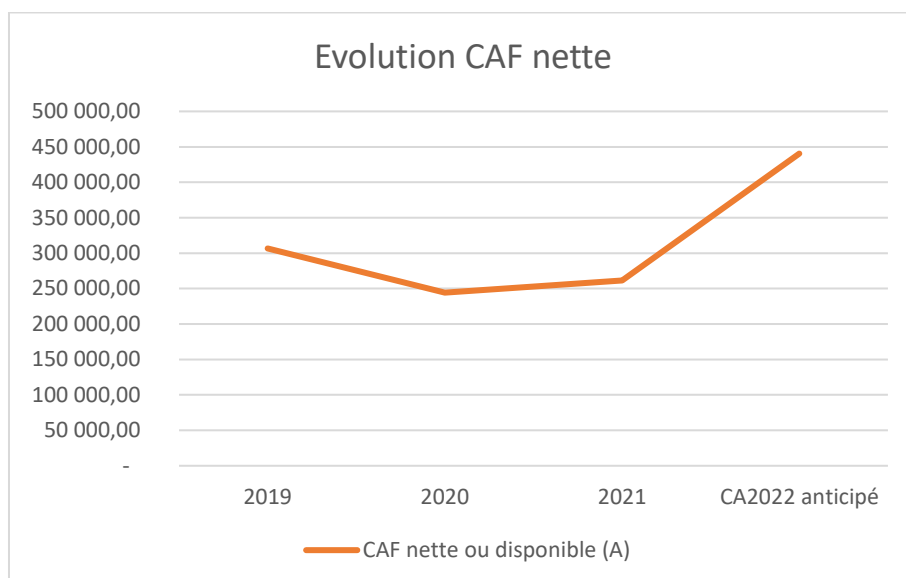
1. Compte administratif 2022 anticipé

a) Fonctionnement

En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Ressources fiscales propres (chap 73)				
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 274 537,28	1 163 972,98	1 176 949,67	1 276 416,24
= Produits "flexibles" (a)	1 274 537,28	1 163 972,98	1 176 949,67	1 276 416,24
Atténuations de charges (chap013)	145 802,47	191 948,87	144 200,83	179 618,71
= Produits "rigides" (b)	145 802,47	191 948,87	144 200,83	179 618,71
= Produits de gestion (a+b=A)	1 420 339,75	1 355 921,85	1 321 150,50	1 456 034,95
Charges à caractère général (chap 011)	243 917,00	233 685,53	247 146,44	200 869,27
+ Charges de personnel (chap 012)	318 391,28	320 252,56	308 648,52	295 103,46
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	180 543,00	197 225,00	144 278,00	175 000,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	926,57	4 834,86	1 244,04	544,19
+ Dotations aux provisions (chap 68)	2 789,89			
= Charges de gestion (b-c)	746 567,74	755 997,95	701 317,00	671 516,92
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	673 772,01	599 923,90	619 833,50	784 518,03
En % des produits de gestion	47,44%	44,24%	46,92%	53,88%
En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Excédent brut de fonctionnement	673 772,01	599 923,90	619 833,50	784 518,03
-Charges financières (chap 66)	- 107 898,01	- 87 694,88	- 97 988,96	- 77 083,82
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	4 187,95	4 654,12	8 169,49	16 203,63
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 5 230,70	- 1 838,05	- 4 201,51	- 5 770,80
= CAF brute	564 831,25	515 045,09	525 812,52	717 867,04
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	258 260,08	270 760,48	264 384,21	277 399,46
= CAF nette ou disponible	306 571,17	244 284,61	261 428,31	440 467,58

Les recettes reviennent à leur niveau d'avant la crise sanitaire. Les charges réelles de fonctionnement sont en baisse en raison d'une rationalisation des charges à caractère général.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (277K€ €). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



b) Investissement

En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	306 571,17	244 284,61	261 428,31	440 467,58
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	-	80 768,82	-	7 250,00
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	-	80 768,82	-	7 250,00
+Produits exceptionnels (cpté 775 cession immo) (C)				4 630,50
= Financement propre disponible (A+B+C)	306 571,17	325 053,43	261 428,31	452 348,08
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	85,66%	60,96%	98,57%	76,56%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	357 902,68	533 228,95	265 233,36	590 829,17
=Dépenses d'investissement	357 902,68	533 228,95	265 233,36	590 829,17
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 51 331,51	- 208 175,52	- 3 805,05	- 138 481,09

Les investissements 2022 ont été réalisés à hauteur de 591K€. Ils sont financés à hauteur de 76,56 % par des ressources propres. L'absence de recours à l'emprunt depuis plusieurs années conduit à constituer un déficit constant d'investissement nécessitant la constitution de réserves rendues possibles par les excédents de fonctionnement. En 2023, afin de financer le PPI, il sera nécessaire de souscrire un nouvel emprunt.

Les projets d'investissement menés en 2022 correspondent, notamment, au terme des travaux de la rue des Alloz, de la rue Muffat de St Amour, les travaux de la rue des Lots, le début des travaux de la route de Sur le Meu, des opérations de branchement, des opérations de détection et de réfection de réseaux et des acquisitions de matériels.

2. Etat de la dette

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022			
Encours	1 958 543,20	Nombre d'emprunts *	8
Taux actuariel *	3,75%	Taux moyen de l'exercice	3,70%
* tirages futurs compris			
Charges financières en 2022			
Annuité	356 981,45	Amortissement	277 399,46
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	79 581,99	ICNE	12 729,63

La

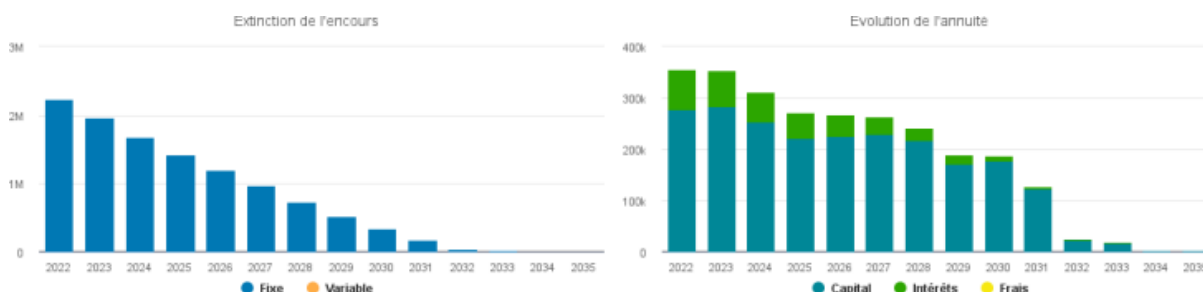
classification de l'encours au 31/12/2022 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	0,00	0,00
1% à 2%	0,00	0,00
2% à 3%	0,00	0,00
3% à 4%	81,59	1 598 032,10
4% à 5%	18,41	360 511,10
TOTAL		1 958 543,20



c) Extinction



3. Orientations budgétaires pour 2023

Le budget 2023 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Hausse des tarifs de l'eau (sur la part variable),
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux et mise en œuvre du PPI suite au schéma directeur.

a) Fonctionnement

En 2023, il est proposé une hausse des tarifs de l'eau (part variable +0.08€). Les charges de fonctionnement seront maîtrisées afin de dégager une CAF.

b) Investissement

En exécution du PPI, la commune a initié d'importants chantiers de voiries qui se poursuivront en 2023 qui associeront la régie. La régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux et de sécurisation de sa ressource via la réalisation de son PPI lié aux résultats du schéma directeur d'eau potable. Le financement de ces travaux sera assuré par la souscription d'un emprunt.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

en € HT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
										179 775,35 €
APCP1901-Rue Charles Feige	38 608,96 €	64 728,01 €	27 929,78 €	47 504,66 €	1 003,94 €					
APCP2001-Réfection RD1212										98 913,00 €
Opération Paddock		1 572,00 €	66 341,39 €	10 551,34 €	20 448,27 €					
										133 296,00 €
APCP23-Route D'Oudier					4 792,00 €	60 272,00 €	61 414,00 €	6 818,00 €		
										93 211,00 €
APCP23-Place de l'église					3 157,00 €	87 818,00 €	1 118,00 €	1 118,00 €		
										910 565,00 €
APCP23-RER					28 344,75 €	307 614,75 €	307 302,75 €	267 302,75 €		
										187 000,00 €
Réfection captages			137 000,00 €	50 000,00 €						
										2 919 800,00 €
Mise en place schéma directeur + sécurisation ressources					978 740,00 €	736 000,00 €	630 760,00 €	205 900,00 €	368 400,00 €	
										290 000,00 €
Détections des réseaux			50 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	
										460 000,00 €
Réfection réseaux								230 000,00 €	230 000,00 €	
Investissement	38 608,96 €	66 300,01 €	281 271,17 €	148 056,00 €	1 076 485,96 €	1 231 704,75 €	1 040 594,75 €	751 138,75 €	638 400,00 €	5 272 560,35 €

C. Budget annexe « Assainissement »

Ce budget annexe assainissement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en matière d'assainissement collectif et non collectif. Il a été créé par délibération du 28 mars 2011. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

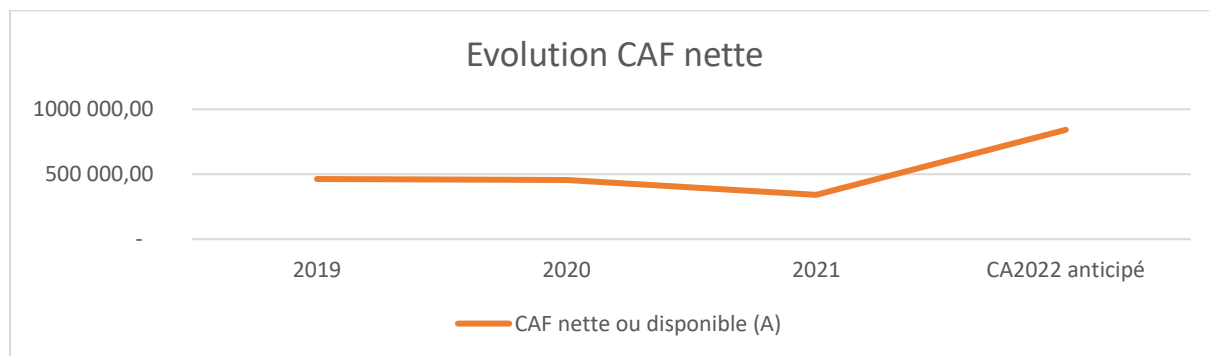
1. Compte administratif 2022 anticipé

a) Fonctionnement

En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Ressources fiscales propres (chap 73.)				
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 909 993,97	1 916 228,36	1 587 805,33	2 247 810,67
= Produits "flexibles" (a)	1 909 993,97	1 916 228,36	1 587 805,33	2 247 810,67
= Produits de gestion (a+b=A)	1 909 993,97	1 916 228,36	1 587 805,33	2 247 810,67
Charges à caractère général (chap 011)	1 172 594,86	1 161 786,48	909 029,18	1 101 242,64
+ Charges de personnel (chap 012)	142 563,23	160 611,02	195 758,31	182 131,01
+ Fiscalité reversée (chap014 atténuations de produits)	99 860,00	81 949,00	104 243,00	100 000,00
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1 852,68	5 083,88	9 096,74	1 843,59
+ Dotations aux provisions (chap 68)	2 217,61	9 200,00		
= Charges de gestion (b-c)	1 419 088,38	1 418 630,38	1 218 127,23	1 385 217,24
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	490 905,59	497 597,98	369 678,10	862 593,43
En % des produits de gestion	25,70%	25,97%	23,28%	38,37%
En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Excédent brut de fonctionnement	490 905,59	497 597,98	369 678,10	862 593,43
+Produits financiers (chap 76)				
-Charges financières (chap 66)	- 6 049,29	- 5 544,57	- 5 006,35	- 4 468,99
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	5 889,62	1 556,66		5 206,00
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 11 585,84	- 21 547,10	- 7 748,56	- 5 491,69
= CAF brute	479 160,08	472 062,97	356 923,19	857 838,75
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	15 500,00	15 500,00	15 500,00	15 500,00
= CAF nette ou disponible	463 660,08	456 562,97	341 423,19	842 338,75

Les recettes sont supérieures au niveau habituel en raison d'une bonne fréquentation touristique ayant conduit à une hausse de la consommation d'eau et de rejet d'effluents. Les charges à caractère général reviennent à leur niveau d'avant crise sanitaire. Elles concernent principalement le reversement au SIVU MEGEVE PRAZ SUR ARLY (part traitement), la masse salariale est consécutive à la refacturation d'une quote-part du personnel du budget annexe eau au budget annexe assainissement.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (15 500€). Le solde, l'autofinancement net est une participation de la section de fonctionnement au financement du programme d'investissement.



En tendance, l'épargne nette (CAF nette) qui s'est maintenue à un niveau supérieur à 450K€ par an atteint un niveau très élevée au CA2022.

b) Investissement

En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	463 660,08	456 562,97	341 423,19	842 338,75
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)			19 093,00	24 937,00
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	-	-	19 093,00	24 937,00
+Produits exceptionnels (cpté 775 cession immo) (C)				4 630,50
= Financement propre disponible (A+B+C)	463 660,08	456 562,97	360 516,19	871 906,25
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	140,83%	88,91%	118,83%	223,60%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	329 244,29	513 513,19	303 387,62	389 940,06
=Dépenses d'investissement	329 244,29	513 513,19	303 387,62	389 940,06
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	134 415,79	- 56 950,22	57 128,57	481 966,19

Les investissements 2022 ont été réalisés à hauteur de 390K€. Ils sont financés à hauteur de 223,60% par des ressources propres.

Les projets d'investissement menés en 2022 correspondent, notamment, au terme des travaux de la rue des Alloz, les travaux de la rue des Lots, des opérations de branchement, des opérations de détection et de réfection de réseaux et des acquisitions de matériels.

2. Etat de la dette

a) Bilan annuel

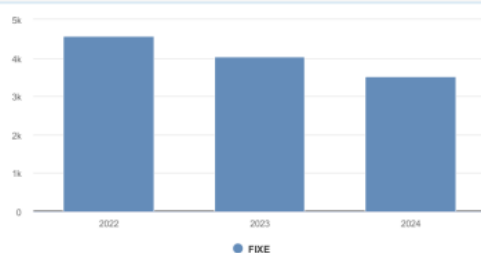
Caractéristiques de la dette au 31/12/2022			
Encours	124 000,00	Nombre d'emprunts *	1
Taux actuariel *	3,46%	Taux moyen de l'exercice	3,42%
* tirages futurs compris			
Charges financières en 2022			
Annuité	20 067,67	Amortissement	15 500,00
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	4 567,67	ICNE	789,33

La classification de l'encours au 31/12/2022 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	0,00	0,00
1% à 2%	0,00	0,00
2% à 3%	0,00	0,00
3% à 4%	100,00	124 000,00
TOTAL		124 000,00

Projection N+2

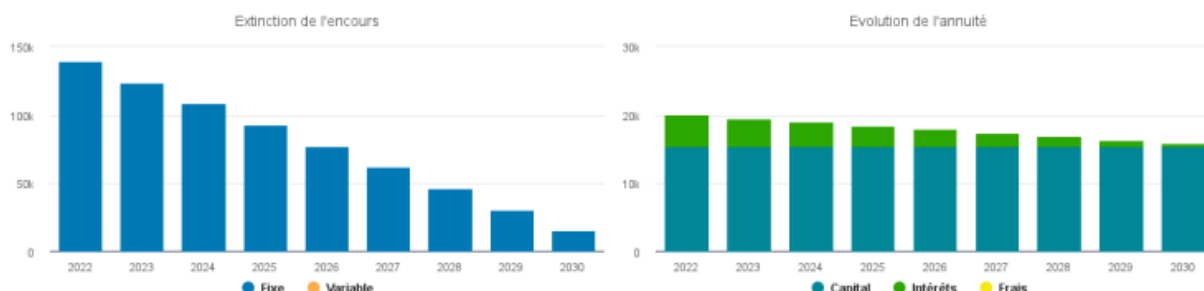


Index	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023	Intérêts par index 2024 *	Coût moyen 2024
FIXE	4 567,67	3,37%	4 038,06	3,37%	3 518,25	3,37%

TOTAL	4 567,67	3,42%	4 038,06	3,42%	3 518,25	3,43%
-------	----------	-------	----------	-------	----------	-------

* Intérêts après couverture

c) Extinction



3. Orientations budgétaires pour 2023

Le budget 2023 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Baisse des tarifs de l'assainissement (0.04€ part variable),
- Poursuite des investissements en lien avec les projets communaux.

a) Fonctionnement

En 2023, il est proposé de réduire la part variable. Les charges de fonctionnement seront obligatoirement maîtrisées.

b) Investissement

En exécution du programme pluriannuel d'investissements, la commune a initié d'importants chantiers de voiries qui se poursuivront en 2023 (route du Crêt, route de Rochebrune, le bas de la route Edmond Rothschild) qui associeront la régie. Le financement de ces travaux sera assuré par les ressources propres du budget. Enfin, la régie poursuivra son programme de rénovation de réseaux.

Le PPI de ces opérations est le suivant :

en € HT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
APCP1901-Rue Charles Feige	62 660,75 €	159 279,68 €	52 460,08 €	33 384,53 €						307 785,04 €
APCP2011-Réfection RD1212					1 528,56 €	1 528,56 €				3 057,12 €
Opération Paddock										191 204,00 €
APCP23-Route D'Odier					6 874,00 €	85 879,00 €	87 517,00 €	10 934,00 €		54 282,00 €
APCP23-Place de l'église					1 839,00 €	51 141,00 €	651,00 €	651,00 €		1 587 361,52 €
APCP23-RER					47 200,13 €	613 809,13 €	613 173,13 €	313 179,13 €		378 473,39 €
Détections des réseaux	50 705,51 €	1 591,80 €	26 176,08 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	3 009 894,09 €
Réfection réseaux	214 097,92 €	321 693,60 €	229 102,57 €	695 000,00 €	300 000,00 €	350 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	300 000,00 €	5 532 057,16 €
Investissement	327 464,18 €	482 565,08 €	307 738,73 €	778 384,53 €	407 441,69 €	1 152 357,69 €	1 051 341,13 €	674 764,13 €	350 000,00 €	

D. Budget annexe « Parcs de stationnement »

Par délibération en date du 7 mars 2011, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des parcs de stationnement de la commune. Le 3 décembre 2012, le stationnement sur voirie (horodateurs) a été ajouté à cette régie. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités.

Ce budget annexe Parcs de stationnement retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de ces équipements. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

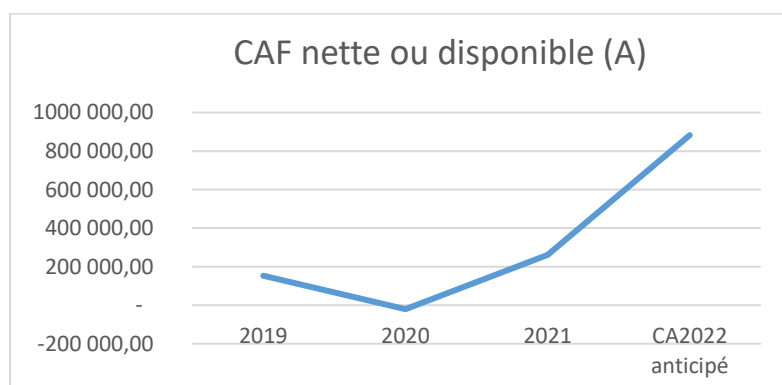
1. Compte administratif 2022 anticipé

a) Fonctionnement

En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 736 257,57	1 555 568,39	1 748 230,51	2 290 402,66
= Produits "flexibles" (a)	1 736 257,57	1 555 568,39	1 748 230,51	2 290 402,66
Atténuations de charges (chap013)			94,71	8 999,84
Dotations et participations (chap 74)	200 000,00	200 000,00	350 000,00	530 000,00
= Produits "rigides" (b)	200 000,00	200 000,00	350 094,71	538 999,84
= Produits de gestion (a+b=A)	1 936 257,57	1 755 568,39	2 098 325,22	2 829 402,50
Charges à caractère général (chap 011)	847 162,19	861 211,38	915 219,86	986 370,22
+ Charges de personnel (chap 012)	255 840,87	250 720,15	259 650,20	315 357,38
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	6 119,18	2,67	3,91	1,35
= Charges de gestion (b-c)	1 109 122,24	1 111 934,20	1 174 873,97	1 301 728,95
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	827 135,33	643 634,19	923 451,25	1 527 673,55
En % des produits de gestion	42,72%	36,66%	44,01%	53,99%
En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Excédent brut de fonctionnement	827 135,33	643 634,19	923 451,25	1 527 673,55
-Charges financières (chap 66)	- 215 959,04	- 197 497,55	- 177 937,34	- 157 529,89
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	8 603,97	5 021,80	4 846,22	14 548,31
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 2 510,46	- 2 321,44	- 6 137,77	- 2 955,25
= CAF brute	617 269,80	448 837,00	744 222,36	1 381 736,72
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	464 228,46	469 447,20	484 001,30	499 204,58
= CAF nette ou disponible	153 041,34	- 20 610,20	260 221,06	882 532,14

Le résultat du CA 2022 anticipé s'améliore par rapport au CA2021 en raison de l'augmentation de la subvention versée par le budget principal et d'une augmentation des recettes. Les charges réelles de fonctionnement sont en hausse en raison d'une augmentation des fluides (augmentation des tarifs d'énergie et parking de l'Arly) et la masse salariale (recrutement de saisonniers).

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (499K€).



b) Investissement

En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	153 041,34	- 20 610,20	260 221,06	882 532,14
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	150 779,58	390 008,40	146 869,60	223 789,00
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	150 779,58	390 008,40	146 869,60	223 789,00
+ Produits exceptionnels (cpté 775 cession immo) (C)				
= Financement propre disponible (A+B+C)	303 820,92	369 398,20	407 090,66	1 106 321,14
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	421,60%	409,41%	19,33%	220,72%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	72 063,80	90 227,77	2 105 877,16	501 230,28
= Dépenses d'investissement	72 063,80	90 227,77	2 105 877,16	501 230,28
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	231 757,12	279 170,43	- 1 698 786,50	605 090,86

Les investissements 2022 sont attendus à hauteur de 501K€. Ils correspondent principalement aux travaux de réfection du parking du village, des équipements pour l'entretien des parkings et des acquisitions de matériels visant leur renouvellement progressif. Ils sont financés à hauteur de 220.72% par des ressources propres. Un emprunt avait été souscrit en 2016 pour le financement desdits travaux. Les fonds ont été conservés (excédent de clôture de la section d'investissement) et ont été consommés pour le financement des travaux réalisés en 2021 et 2022.

2. Etat de la dette

En préambule, il est précisé que l'état de la dette ne tient pas compte du crédit-bail du parking du Mont d'Arbois, qui est exclusivement une charge de fonctionnement, dont l'annuité est de 528 120,86 € par an. Le terme de ce contrat est prévu en 2024.

a) Bilan annuel

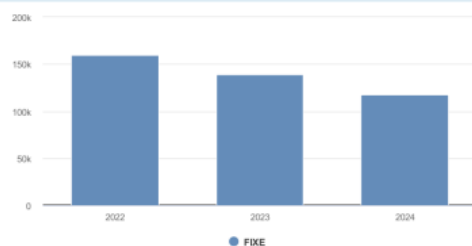
Caractéristiques de la dette au 31/12/2022			
Encours	4 013 768,67	Nombre d'emprunts *	5
Taux actuariel *	3,55%	Taux moyen de l'exercice	3,61%
* tirages futurs compris			
Charges financières en 2022			
Annuité	659 211,33	Amortissement	499 204,58
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	160 006,75	ICNE	16 823,61

La classification de l'encours au 31/12/2022 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	0,00	0,00
1% à 2%	36,83	1 478 241,11
2% à 3%	0,00	0,00
3% à 4%	26,80	1 075 636,79
4% à 5%	0,00	0,00
5% à 6%	36,37	1 459 890,77
TOTAL		4 013 768,67

Projection N+2

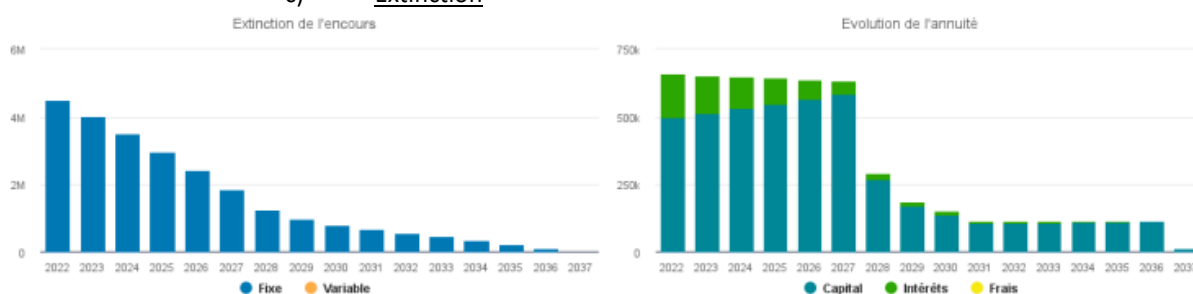


Index	Intérêts par index 2022 *	Coût moyen 2022	Intérêts par index 2023 *	Coût moyen 2023	Intérêts par index 2024 *	Coût moyen 2024
FIXE	160 006,75	4,32%	139 165,97	4,27%	117 737,39	4,20%

TOTAL	160 006,75	3,61%	139 165,97	3,54%	117 737,39	3,45%
-------	------------	-------	------------	-------	------------	-------

* Intérêts après couverture

c) Extinction



3. Orientations budgétaires pour 2023

Le budget 2023 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement,
- Travailler sur l'amélioration de la fréquentation du Parking de l'Arly,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- La rénovation du parking de l'office du tourisme,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation des bâtiments.

a) Fonctionnement

En 2023, il est proposé de maintenir la même ligne de conduite avec une prudence sur les recettes attendues. Une augmentation de la ligne des fluides est attendue en raison de la hausse des tarifs de l'électricité.

b) Investissement

En investissement, seront prévues les études préalables et la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du parking de l'office du tourisme (APCP). Le montant des travaux est estimé à 9,3M€HT et fera l'objet d'une répartition entre le budget principal et le budget annexe car des dévoiements de réseaux, la reprise de l'étanchéité de la dalle supérieure, les aménagements de surface relèvent des besoins de la ville. La répartition sera consolidée au stade APD courant 2023. Sont également prévus l'acquisition d'équipements de parking (barrières, caisses) et le remplacement d'un véhicule.

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement

Malgré les efforts de gestion mis en œuvre sur ce budget, une subvention du budget principal vers le budget annexe parcs de stationnement est à anticiper afin d'anticiper le versement du solde du crédit-bail du parking du mont d'Arbois. La subvention s'établirait dans une fourchette entre 350K€ et 500K€.

E. Budget annexe « Tourisme »

La commune a créé par délibération du 30 juin 2015 une régie dotée de l'autonomie financière pour l'exploitation d'un service public industriel et commercial dénommée « régie de commercialisation touristique » retraçant les opérations de commercialisation de produits touristiques, de partenariats, de commercialisation d'espaces et de séminaires. A ces activités, ont été ajoutées le 31 décembre 2015, la gestion et l'organisation de l'évènementiel, de manifestations locales, de spectacles, la communication, les relations presse et publiques et la commune. Par délibération en date du 8 novembre 2016, les activités d'accueil, d'information touristique, de promotion touristique internationale et tenues de salons, missions à caractère administratif, ont été regroupées dans la SPIC COMEVEN dénommé SPIC Tourisme depuis 2020. En 2022, le périmètre de cette régie a évolué les activités évènementiel et communication ont été rattachées au budget principal.

Ce budget annexe Tourisme retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités tourisme de la commune. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Contexte national

Il convient de rappeler que les dispositions de l'article 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRE) et de l'article 18 du projet de loi de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Dans l'intérêt touristique, économique et social de la station, le conseil municipal a choisi de conserver au-delà du 1er janvier 2017, par dérogation au 2° du I de l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales, l'exercice de la compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ».

2. Compte administratif 2022 anticipé

a) Fonctionnement

En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	1 806 763,83	1 272 341,72	1 140 210,22	1 881 798,31
= Produits "flexibles" (a)	1 806 763,83	1 272 341,72	1 140 210,22	1 881 798,31
Atténuations de charges (chap013)	1 675,22	6 367,63	10 689,26	10 978,83
Dotations et participations (chap 74)	3 241 356,88	3 752 602,61	3 018 500,00	2 967 500,00
= Produits "rigides" (b)	3 243 032,10	3 758 970,24	3 029 189,26	2 978 478,83
= Produits de gestion (a+b=A)	5 049 795,93	5 031 311,96	4 169 399,48	4 860 277,14
Charges à caractère général (chap 011)	3 608 406,91	2 399 715,92	2 269 700,34	3 362 702,24
+ Charges de personnel (chap 012)	1 587 598,45	1 579 309,55	1 556 548,38	1 667 657,81
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1,14	1,72	69 397,69	54 852,86
+ Dotations aux provisions (chap 68)		10 000,00		
= Charges de gestion (b-c)	5 196 006,50	3 989 027,19	3 895 646,41	5 085 212,91
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	- 146 210,57	1 042 284,77	273 753,07	- 224 935,77
En % des produits de gestion	-2,90%	20,72%	6,57%	-4,63%
En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
Excédent brut de fonctionnement	- 146 210,57	1 042 284,77	273 753,07	- 224 935,77
-Charges financières (chap 66)		1 692,21		
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	95 391,21	9 372,02	200,00	6 130,11
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 2 245,20			
= CAF brute	- 53 064,56	1 049 964,58	273 953,07	- 218 805,66
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)				
= CAF nette ou disponible	- 53 064,56	1 049 964,58	273 953,07	- 218 805,66

Impacté par la crise sanitaire et la fermeture des remontées mécaniques au cours de la saison 2020/2021, le budget tourisme a connu en 2020 et 2021 des recettes très inférieures au niveau habituel. Pour les deux exercices, le budget principal a versé des subventions hautes permettant de compenser ces réductions et le budget annexe a contenu ses charges afin d'en minimiser le niveau. Le versement de la subvention permet également au budget annexe de bénéficier de la trésorerie suffisante pour couvrir les charges de début d'exercice. L'exercice 2022 permet de revenir au niveau de recettes d'avant crise sanitaire.

Au niveau des charges, on note que le chap012 (charges de personnel) est en hausse en raison d'une augmentation des effectifs, la revalorisation du point d'indice et le GVT.

b) Investissement

En €	2019	2020	2021	CA2022 anticipé
CAF nette ou disponible (A)	- 53 064,56	1 049 964,58	273 953,07	- 218 805,66
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222			1 041,00	45 664,59
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	-	-	1 041,00	45 664,59
+ Produits exceptionnels (cpt 775 cession immo) (C)				
= Financement propre disponible (A+B+C)	- 53 064,56	1 049 964,58	274 994,07	- 173 141,07
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	-29,42%	1167,11%	130,12%	-434,85%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	180 341,32	89 962,63	211 340,34	39 816,03
= Dépenses d'investissement	180 341,32	89 962,63	211 340,34	39 816,03
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 233 405,88	960 001,95	63 653,73	- 212 957,10

Les investissements 2022 ont été réalisés à hauteur de 40K€. Ils correspondent principalement à l'achat d'équipements pour les manifestations, des équipements informatiques et du mobilier.

3. Etat de la dette

Sans objet, ce budget annexe n'a aucun emprunt.

4. Orientations budgétaires pour 2023

Le budget 2023 sera établi selon les orientations suivantes :

- Des dépenses de fonctionnement contenues, étant précisé que le périmètre du budget annexe a évolué,
- Un prévisionnel prudentiel de recettes propres,
- Renforcement des actions pour la dynamisation de la fréquentation été 2023 et hiver 2023/2024,
- Poursuite de la promotion de la station et du village en France et à l'étranger.

a) Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont attendues autour de 1,27M€ - chap70 et 75. Les dépenses de fonctionnement visent à financer les actions nécessaires à la promotion touristique. Aussi, est-il proposé de retenir les actions suivantes :

- Poursuivre l'optimisation de la qualité et du rayonnement de notre communication digitale, par la finalisation de la création de contenu du site web touristique dans la continuité de sa refonte, la mise en place d'un cycle pérenne de newsletters à l'attention des différentes cibles marketing, la continuation de la montée en puissance de nos réseaux sociaux et le déploiement des bornes digitales accueil.
- Accompagner les travaux de la Collectivité et les actions des socio-pros sur les volets RSO/RSE. Organiser des groupes de travail thématiques et mettre en place une prise de parole régulières « green » sur nos différents médias à l'attention de nos différentes cibles, prescripteurs, prestataires et partenaires.
- Poursuivre la consolidation des recettes de la régie du tourisme par le développement de la boutique de marque, l'optimisation de la collecte de la taxe de séjour, le développement de nouvelles fonctionnalités de l'outil Orchestra, la commercialisation du tourisme d'affaire, le maintien d'une régie publicitaire premium, le renfort des partenariats et l'élaboration de la licence de marque.
- Contribuer au développement économique de Megève par le lancement de la réalisation opérationnelle du projet des Halles gourmandes, le renforcement de Megève Shopping et la mise en synergie des marques employeurs Megève Collectivité / Megève Destination.
- Poursuivre la maîtrise du tourisme 4 saisons, en s'appuyant sur de nouvelles études de retombées économiques, la création d'une programmation événementielle équilibrée ainsi que sur une communication forte et différenciante basée sur la plateforme de marque et l'actualité.

Les charges à caractère général seraient inscrites pour 1,67M€. Les dépenses de personnel (chap 012) seront inscrites pour 1,4M€.

b) Investissement

Le montant des investissements (chap21) s'établirait à 40K€. Il s'agit des bornes digitales et les équipements d'accueil ainsi que des mobiliers et équipements informatiques.

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe TOURISME

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre s'établissant dans une fourchette entre 1,3M€ et 1,5M€. Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

F. Budget annexe « PALAIS »

Par délibération en date du 8 novembre 2016, la commune a choisi de procéder à la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion du Palais. Ce budget annexe a la particularité de gérer des activités administratives et industrielles et commerciales. L'individualisation en budget annexe vise, en particulier, à une meilleure connaissance des coûts de l'ensemble des activités de ce bâtiment complexe de plus de 30 000 m².

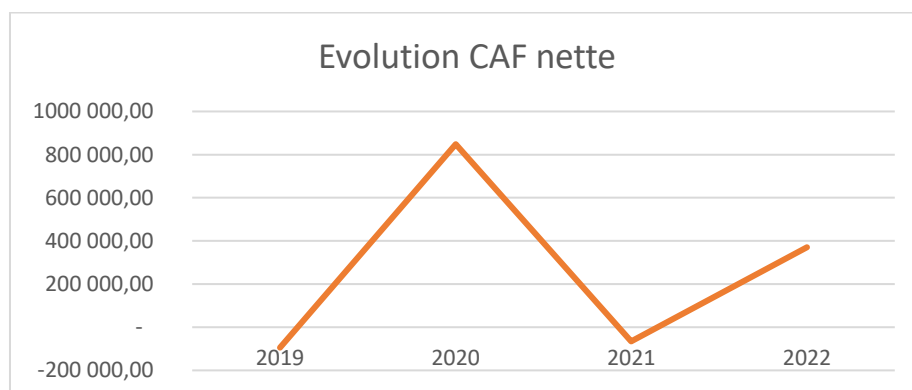
Ce budget annexe PALAIS retrace les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement des activités de cet équipement. Madame le Maire est l'ordonnateur de ce budget, le Trésorier principal en est le comptable et un conseil d'exploitation et un directeur en assurent la direction et le pilotage.

1. Compte administratif 2022 anticipé

a) Fonctionnement

En €	2019	2020	2021	2022
+ Ressources d'exploitation (chap 70+chap75+chap78 reprise de provisions)	2 574 598,00	1 886 731,00	1 489 981,43	2 298 365,75
= Produits "flexibles" (a)	2 574 598,00	1 886 731,00	1 489 981,43	2 298 365,75
Atténuations de charges (chap013)	4 956,42	6 968,22	92 055,95	44 865,22
Dotations et participations (chap 74)	5 228 025,79	5 961 401,16	5 308 191,85	5 325 318,61
= Produits "rigides" (b)	5 232 982,21	5 968 369,38	5 400 247,80	5 370 183,83
= Produits de gestion (a+b=A)	7 807 580,21	7 855 100,38	6 890 229,23	7 668 549,58
Charges à caractère général (chap 011)	2 640 697,73	1 804 719,18	2 199 386,69	2 463 905,20
+ Charges de personnel (chap 012)	3 265 284,57	3 232 468,12	2 965 295,10	3 280 704,44
+ Autres charges de gestion (comptes 65 hors comptes 657...)	1,39	1,86	76,25	10 274,12
+ Dotations aux provisions (chap 68)	-	-	-	-
-Travaux en régie (c) (compte 722)	- 44 605,31	- 59 994,77	- 199 901,39	- 400 713,42
= Charges de gestion (b-c)	5 861 378,38	4 977 194,39	4 964 856,65	5 354 170,34
Excédent brut de fonctionnement (A-B)	1 946 201,83	2 877 905,99	1 925 372,58	2 314 379,24
En % des produits de gestion	24,93%	36,64%	27,94%	30,18%
En €	2019	2020	2021	2022
Excédent brut de fonctionnement	1 946 201,83	2 877 905,99	1 925 372,58	2 314 379,24
+Produits financiers (chap 76)	-	-	-	-
-Charges financières (chap 66)	- 853 260,55	- 809 125,97	- 743 249,76	- 665 397,54
+Produits exceptionnels (chap77 hors cpte 775 cession immo)	433,27	4,22	9 375,84	17 094,14
-Charges exceptionnelles (chap67)	- 2 380,50	-	-	-
= CAF brute	1 090 994,05	2 068 784,24	1 191 498,66	1 666 075,84
-Remboursement courant du capital de la dette (chap16)	1 185 515,98	1 220 525,56	1 257 285,61	1 295 883,67
= CAF nette ou disponible	- 94 521,93	848 258,68	65 786,95	370 192,17

Impacté par la crise sanitaire, le budget palais a connu des recettes fortement dégradées en 2020 et 2021 consécutives aux décisions de l'Etat de fermer ce type d'établissements. L'année 2022 permet de revenir au niveau de recettes d'avant crise sanitaire. Le changement de nomenclature au 1^{er} janvier 2023 a conduit à l'absence de journée complémentaire et donc de rattachement des recettes et des dépenses de toute fin d'exercice 2022 à l'exercice en question. Les efforts sur les charges à caractère général assortis d'une maîtrise des dépenses énergétiques ont permis d'amoindrir l'impact de la hausse du coût des énergies. L'ensemble de ces points a permis de maintenir la subvention du budget principal vers le budget annexe à son niveau classique.



b) Investissement

En €	2019	2020	2021	2022
CAF nette ou disponible (A)	- 94 521,93	848 258,68	- 65 786,95	370 192,17
+ Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) - compte 10222	58 514,00	111 980,00	106 333,00	134 977,49
+ Subventions d'investissement reçues (chap13)	534 205,00	1 643 123,16		1 491 477,43
+ Réduction réelle de dépenses d'investissement (chap20+chap204+chap21+chap23)		8 121,72		
+ Autres recettes réelles d'investissement (Chap16 hors emprunt nouveau+chap27+chap024)	-	-	-	-
= Recettes d'investissement hors emprunt (B)	592 719,00	1 763 224,88	106 333,00	1 626 454,92
+ Produits exceptionnels (cpté 775 cession immo) (C)	-	-	-	-
= Financement propre disponible (A+B+C)	498 197,07	2 611 483,56	40 546,05	1 996 647,09
Financement propre disponible/Dépenses d'équipement	56,26%	350,53%	7,01%	83,84%
- Dépenses d'équipement y compris travaux en régie (chap20+21+23)	885 603,06	745 004,18	578 346,13	2 381 396,55
= Dépenses d'investissement	885 603,06	745 004,18	578 346,13	2 381 396,55
= Besoins (-) ou capacité (+) de financement	- 387 405,99	1 866 479,38	- 537 800,08	- 384 749,46

Les investissements 2022 ont été réalisés à hauteur de 2,4M€. Ils correspondent au démarrage des travaux du palais phase 2 et à des travaux d'entretien courant du bien, d'acquisitions de matériels et équipements pour le fonctionnement des installations. Une subvention d'équipement a été versée par le budget principal à hauteur de 1,49M€ (chap13) afin de financer l'APCP.

2. Etat de la dette

a) Bilan annuel

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022

Encours	21 869 835,00	Nombre d'emprunts *	2
Taux actuariel *	3,61%	Taux moyen de l'exercice	3,07%
* tirages futurs compris			

Charges financières en 2022

Annuité	1 984 346,32	Amortissement	1 295 883,67
Remboursement anticipé avec flux	0,00	Remboursement anticipé sans flux	0,00
Intérêts emprunts	688 462,65	ICNE	333 622,17

La

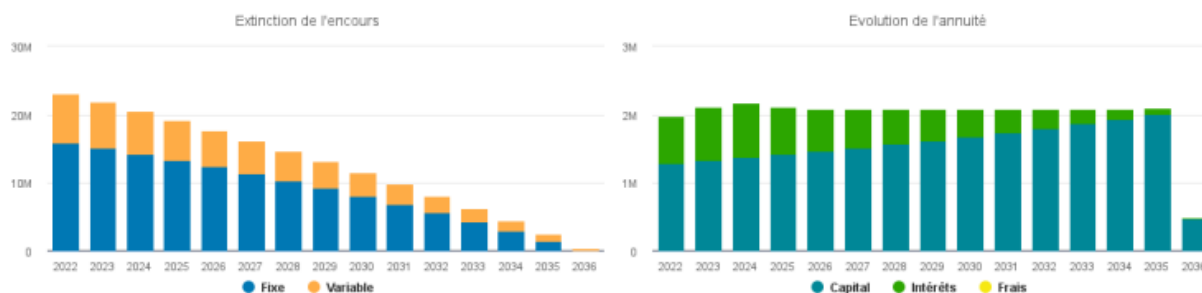
classification de l'encours au 31/12/2022 selon la charte Gissler est **1-A**.

b) Coût et échéancier

TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	0,00	0,00
1% à 2%	0,00	0,00
2% à 3%	0,00	0,00
3% à 4%	68,93	15 075 291,98
4% à 5%	31,07	6 794 543,02
TOTAL		21 869 835,00



c) Extinction



3. Orientations budgétaires pour 2023

Le budget 2023 sera établi selon les orientations suivantes :

- Stabilisation des dépenses de fonctionnement et recherche de pistes d'optimisation,
- Affiner la grille tarifaire,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation énergétique et permettant des économies d'énergie,
- Poursuivre les investissements visant la rénovation du bâtiment et améliorant sa commercialité.

a) Fonctionnement

En 2023, les recettes de fonctionnement sont inscrites à hauteur de 2,5M€ (chap70 et 75) au niveau des recettes antérieurement réalisées par le service.

Les charges de fonctionnement sont inscrites pour 3,5M€. Malgré les travaux d'optimisation des charges menés par les services, le budget annexe est sujet à l'augmentation des coûts des fluides et en particulier de l'électricité et du gaz de manière forte (majoration de 80% des dépenses 2022). Enfin, les charges de personnel seront inscrites pour 3,5M€.

b) Investissement

Les principaux investissements envisagés, pour un montant de 551K€, sont les suivants :

- Acquisition d'équipements et de matériels destinés au fonctionnement des espaces (ligne d'eau, équipements pour les piscines, aménagements des zones techniques et livraisons, ...) ;
- Des études et travaux destinés à l'optimisation énergétique (éclairage, sous compteurs, GTC) ;
- Des travaux pour améliorer l'accueil des usagers (entretien borne d'accueil, abris vélo) ;
- Des travaux techniques (reprise des armoires électriques, aménagements des zones techniques et livraisons, changement de serrures).

Par ailleurs, l'APCP portant sur le programme de restructuration du palais se poursuivra avec une inscription de 8.9M€ selon le détail suivant :

EN € TTC	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
APCP-Restructuration Palais Phase 2							10 446 099,12 €
	71 431,20 €	1 408 312,38 €	8 895 257,94 €	71 097,60 €	- €	- €	
Honoraires de MOE	65 400,00 €	503 306,81 €	216 533,35 €	45 392,64 €			830 632,80 €
Diagnostics complémentaires avant travaux	6 031,20 €	13 197,12 €	- €	- €			19 228,32 €
Mission OPC	- €	24 618,91 €	38 315,09 €	- €			62 934,00 €
Mission contrôle technique	- €	4 920,00 €	26 592,00 €	- €			31 512,00 €
Mission CSPS	- €	3 936,37 €	10 463,63 €	2 400,00 €			16 800,00 €
Assurances (RC, DO, TRC)	- €	- €	93 219,84 €	23 304,96 €			116 524,80 €
Coût travaux		858 333,17 €					858 333,17 €
Coût travaux salle multisport - complexe sportif	- €	- €	2 097 324,60 €	- €			2 097 324,60 €
Coût travaux centre des congrès	- €	- €	4 301 450,23 €	- €			4 301 450,23 €
Circulations	- €	- €	1 286 892,00 €	- €			1 286 892,00 €
Gradins			312 600,00 €				312 600,00 €
Equipements scéniques/tenture/eclairage/vidéo			511 867,20 €				511 867,20 €

c) Subvention du budget principal vers le budget annexe Palais

Il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équilibre s'établissant dans une fourchette entre 5,6M€ et 5,9M€. Il est nécessaire ici de rappeler que la subvention d'équilibre est versée tout au long de l'année en fonction des besoins réels du service. Le montant de la subvention votée au moment du vote du budget ne sera pas nécessairement celle effectivement versée in fine au budget annexe.

Afin de financer les travaux d'investissement évoqués plus avant et le remboursement du capital de la dette, il est envisagé d'appeler du budget principal une subvention d'équipement d'environ 6M€. La commune pourrait choisir de procéder à la déconsignation d'une partie du produit de la vente des Vériaux afin de ne pas oblitérer les facultés d'investissement du budget principal. Il est précisé que des dossiers de subventions ont été déposés pour le projet de restructuration du Palais. Des subventions pour un montant de 2M€ ont été obtenues, d'autres dossiers sont actuellement en instruction. Comme pour le budget principal, la recette n'est pas prévue dans le budget car la notification d'attribution n'a pas été reçue. Les subventions qui seront perçues par le projet permettront de minimiser la subvention d'équipement versée par le budget principal au budget annexe.